

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

15 JUIN 2026

PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'agriculture,
de la nature et de la ruralité

par

MM. Janssen et Fontaine

SOMMAIRE

I. Résumé	3
II. Procédure	3
III. Exposé de Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité	4
IV. Discussion générale	5
V. Vote	27
VI. Rapport	27
VII. Annexes	28

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/3QFjQ6Z>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'agriculture et de la ruralité a examiné le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexes 9, 9bis et 10 *partim*).

I. RÉSUMÉ

Le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité évoluée, au niveau des recettes, de 27,185 millions d'euros au budget initial 2026 à 39,602 millions d'euros au premier ajustement du budget 2026.

Au niveau des dépenses, l'évolution générale est la suivante :

- pour le budget initial 2026 : le montant était de 265,602 millions d'euros en crédits d'engagement et de 241,904 millions d'euros en crédits de liquidation ;
- pour le premier ajustement du budget 2026 : une augmentation de 24,307 millions d'euros en crédits d'engagement et 49,140 millions d'euros en crédits de liquidation doit être constatée.

Par 6 voix contre 4, votre Commission recommande l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

II. PROCÉDURE

En date du 29 mai 2026, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) et le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité (Doc. 590/591 (2025-2026) N° 1 – Annexes 9, 9bis et 10 *partim*).

Les projets de décret contenant le premier ajustement du budget général des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 ont été envoyés en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal le 5 juin 2026.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 11 juin 2026, la Cour des comptes a adressé au Parlement le rapport de ses observations sur le premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590/591 (2025-2026) N° 2).

Votre Commission s'est réunie le 15 juin 2026 pour examiner le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) et l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'agriculture et de la ruralité (Doc. 590/591 (2025-2026) N° 1 - Annexes 9, 9bis et 10 *partim*).

Ont participé aux travaux : Mme Bernard, M. Dewez, Mme Durenne, M. Fontaine (Rapporteur), Mme Hanus, MM. Huberty (Président), Jacob, Janssen (Rapporteur), Spies, Wahl.

Ont assisté aux travaux : M. Mockel.
Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

III. EXPOSÉ DE MME DALCQ, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ

Mme la Ministre fait observer que cet ajustement ne reprend pas l'ensemble des crédits de ses compétences mais porte uniquement sur les mouvements nouveaux, les corrections et les besoins non couverts à l'initial 2026. Elle présente son exposé en 4 axes (annexe 1).

Le premier axe de cet ajustement concerne les aides agroenvironnementales. Une sous-budgétisation initiale a été identifiée et corrigée. Un ajustement de près de 2,9 millions d'euros permet de garantir le paiement des engagements pris envers les agriculteurs.

Le deuxième axe porte sur la certification des comptes agricoles. La mission est internalisée depuis la mi-avril 2026 et reprise par la Cellule d'audit de l'Inspection des finances (CAIF), avec les moyens humains et de fonctionnement nécessaires. 886 000 euros sont mobilisés à cet effet, financés sur le budget de l'Organisme payeur de Wallonie et préfinancés sur la dotation de l'OPW. Le Gouvernement a remis les moyens nécessaires à l'ajustement pour assurer le financement de l'OPW. Les excédents de subventions de l'année N de l'OPW sont remboursés en année N+1 à la Région wallonne, en vertu du décret constitutif de l'OPW. Il n'y a pas de risque de surfinancement structurel du Service administratif à comptabilité autonome (SACA). Il s'agit d'une réorganisation structurelle menée dans la clarté et dans les délais.

Le troisième axe concerne la formation agricole qui conditionne l'accès aux aides PAC et est obligatoire pour obtenir le statut d'agriculteur actif. Sans elle, les jeunes agriculteurs ne peuvent ni s'installer ni bénéficier des soutiens européens. Mme la Ministre rappelle la priorité particulière accordée à la formation des agricultrices et des agriculteurs. Un appel à projets sera lancé fin juin 2026 pour couvrir la période 2027-2028. C'est un maillon essentiel du renouvellement des générations et c'est un investissement dans l'avenir de l'agriculture.

Le quatrième axe touche trois points d'intervention rapide.

D'abord, les infrastructures du CRA-W nécessitent des travaux et 1 million d'euros sont mobilisés pour sécuriser les conditions de travail et maintenir la continuité des missions de recherche, dans l'attente d'une stratégie globale qui sera présentée lors du budget initial 2027.

Ensuite, pour la Direction des cours d'eau non navigables (DCENN) 4,2 millions d'euros complémentaires sont mobilisés afin de concrétiser des marchés de travaux complémentaires. En 2025, elle a obtenu des moyens équivalents à l'ajustement et la DCENN a consommé près de 99 % de ces crédits. Les besoins sont réels et bien identifiés par l'administration. Ce travail d'entretien est une obligation légale et cela ressort de la responsabilité directe de la Région face aux risques d'inondation.

Pour ce qui relève du Département de la nature et des forêts (DNF), la situation évolue favorablement. Il convient néanmoins de distinguer deux problématiques concernant les questions budgétaires liées au DNF et à son équipement. Un premier marché de 410 000 euros a été engagé par sa collègue la ministre Galant, et a permis de réceptionner les bottes d'hiver et d'été et de distribuer les bottines d'été. De la sorte, deux tiers des besoins des agents pour les bottes d'hiver est couvert et la totalité des besoins pour les bottes d'été. La seconde partie du marché doit encore être engagée pour un montant de 352 000 euros permettant de fournir des bottines moyennes et basses tiges. Un transfert de crédit a été organisé pour fournir le montant sur le domaine fonctionnel des marchés publics de la Direction de la gestion mobilière, chez la ministre Galant.

L'autre partie de l'équation porte sur la masse d'habillement. À ce titre, le marché a été lancé, les offres réceptionnées, et elle attend les décisions motivées d'attribution du SPW ARNE pour engager le montant. Ces moyens seront engagés sur ses crédits pour un peu plus de 850 000 euros. Le chiffre définitif sera connu à la réception des demandes motivées d'attribution. C'est une mesure sur laquelle elle s'engage.

Pour conclure, elle indique que le tableau de compensation ne présente pas de mouvements significatifs qui sont davantage techniques.

Au niveau du domaine fonctionnel (DF) 001.116, 72 000 euros viennent du DF 060.004 pour l'achat de smartphones dans le cadre du permis de chasse et des frais de téléphonie. C'est pour mettre en application l'AGW « Permis de chasse électronique » et cela a été mis sur le 001 parce qu'il s'agit de marchés publics qui y sont centralisés.

Au niveau du DF 056.001, 393 000 euros proviennent du DF 056.106. Il s'agit du bon de commande de la Foire agricole de Libramont dans le cadre d'un marché public englobé dans la subvention convention-cadre, qui permet d'obtenir les stands nécessaires pour la mise en valeur du SPW ARNE et également de sa présence et de celle de certains de ses conseillers. Il s'agissait d'un marché public, raison pour laquelle cela a dû être déplacé.

Au niveau du DF 056.082, 194 000 euros proviennent du DF 056.106. Il s'agit d'un crédit de liquidation prévu pour le solde de la subvention de la Foire de Libramont 2025. Il y a toujours une partie qui est payée l'année suivante. Comme il n'y avait plus l'argent nécessaire sur le DF, il a été procédé à une réallocation.

Pour le DF 056.085, il s'agit de régler un encours d'appel à projets du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Le destinataire nécessitait une modification de DF.

Pour le DF 056.106, deux montants disparaissent.

Pour le DF 057.007, il y a un transfert de 1 025 000 euros vers le DF 057.035.

Tout d'abord, il s'agit de 29 000 euros concernant non pas du fonctionnement mais de l'investissement au niveau des centres d'essais horticoles de Wallonie - une subvention à PreventAgri - et il fallait donc changer de DF. Ensuite, il s'agit d'un million d'euros vers le DF 057.039, montant alloué à des travaux pour le CRA-W.

Au niveau du DF 057.027, il y a également un transfert de 35 000 euros vers le DF 057.081, pour la subvention « Arbres de chez nous » qui va bientôt être relancée en faveur du CRA-W, qui passe donc d'un fonctionnement à un investissement.

Chaque transfert mérite d'être signalé. Pour le CRA-W, le domaine fonctionnel concerné présentait un déséquilibre entre crédits d'engagement et crédits de liquidation, les premiers étant supérieurs aux seconds. Pour ne pas alourdir inutilement l'encours, il a été décidé de transférer 1 million – plus 29 000 euros – depuis le domaine « Autres subventions d'exploitation en matière de vulgarisation, d'encadrement et de promotion de l'agriculture » vers le CRA-W. C'est un mouvement de rééquilibrage interne sans impact sur les politiques de fond.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Questions et observations des membres

Mme Hanus souhaite mettre en évidence une pratique du Gouvernement qui empêche un contrôle parlementaire efficace. En effet, à la page 16 de l'exposé particulier de Mme la Ministre, dans le tableau récapitulatif des dépenses, on retrouve le programme 10.122 relatif au PRW. À l'instar de ce qui a déjà été fait en 2025, les crédits sont mis à zéro à l'initial et ajustés au départ de la provision du ministre-président en cours d'année. Elle constate un mouvement de plus de 9 909 000 euros en moyens d'action et plus de 41 millions d'euros en moyens de paiement sans aucune explication. Cette pratique n'est ni admissible ni correcte. Dès lors, elle demande à disposer de l'ensemble des mouvements budgétaires concernés par ce programme, avec un état des lieux précis pour chaque fiche PRW des engagements budgétaires et des réalisations concrètes.

Elle évoque la question de la reconstruction des berges, qui est le principal élément de ce programme. L'intervenante demande si Mme la Ministre confirme ses intentions annoncées à l'initial 2026, à savoir que la période d'éligibilité pour les travaux sur les berges a bien été prolongée jusqu'en 2030.

Concernant le planning des travaux à réaliser, elle demande si pour les communes de Verviers, Trooz et Eupen, le calendrier des travaux a pu être finalisé et en demande la transmission. Elle demande également si les travaux prévus au premier semestre 2026 ont pu commencer. Elle souhaite qu'un point soit effectué sur la collaboration avec la SPI pour la mise en oeuvre des travaux et demande si la maquette budgétaire validée par le Gouvernement est respectée et quels montants ont été engagés et liquidés sur cette fiche.

Concernant les parcs nationaux, elle questionne les engagements budgétaires pris pour ces structures au-delà de 2026 et si des besoins spécifiques ont été identifiés, elle demande comment ils ont été calculés et financés. Elle demande si les parcs nationaux ont répondu aux objectifs de valorisation territoriale, de protection de la nature et d'emplois directs et indirects.

A propos de la situation du DNF, au-delà de la question du sous-équipement, elle espérait un renforcement des effectifs, ce qui n'est pas le cas.

A propos de la politique de soutien aux communes rurales, elle rappelle qu'elle interroge régulièrement Mme la Ministre sur les PCDR et sur les structures d'accompagnement des communes en matière de développement rural. Elle déplore qu'à ce jour il n'y ait eu aucune traduction budgétaire d'une quelconque ambition politique en la matière. Elle dénonce l'absence de plan clair sur l'accès aux services dans les territoires ruraux, de vision sur la transition écologique en milieu rural, de réponse aux enjeux de mobilité, d'inclusion sociale, de changement climatique ou de participation citoyenne. Elle conclut à un affaiblissement des structures d'accompagnement des communes et estime que quelques ajustements techniques au décret de 2014 à travers un décret-programme c'est peu, bien trop peu.

M. Wahl s'étonne que les questions orales relatives au DNF et fixées dans le présent ordre du jour n'aient pas été jointes au débat budgétaire.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une décision de la Conférence des Présidents et il souligne que les questions ont une portée plus large que l'aspect budgétaire, raison pour laquelle elles sont regroupées au sein de la thématique « interpellations et questions orales ».

M. Fontaine estime que les constats posés par sa collègue sur le développement rural, sont transposables en agriculture.

Il déplore qu'il n'y ait rien dans cet ajustement hormis une mise en conformité des bâtiments du CRA-W et quelques milliers d'euros pour que l'OPW poursuive ses missions. Cela signifie que les dossiers importants sommeillent dans des groupes de travail.

Concernant la politique foncière, une note d'orientation visant à la définir a été déposée puis le travail a été confié à des groupes qui ont commencé à se réunir en début d'année. Pourtant, l'enjeu fondamental est de permettre aux agriculteurs et aux agricultrices de garder leur outil de travail face à un marché complètement dérégulé, où règne la loi du plus fort. Les plus faibles, évidemment, ce sont souvent les agriculteurs et les agricultrices. Il n'y a que deux leviers d'action par rapport à cet enjeu à savoir la mise en place d'une régulation des marchés et une politique foncière publique qui permet de donner un véritable accès à la terre.

Concernant la mise en place d'un mécanisme assurantiel face aux aléas du changement climatique, Mme la Ministre a fait table rase du travail réalisé par son prédécesseur, et à ce jour, il n'y a aucun calendrier ni aucune orientation politique. On vit toujours sous un régime de réparations inadaptées aux nouvelles réalités climatiques et agricoles.

Avec l'agriculture biologique, la situation est désastreuse et la fronde gronde. Il a fallu des mois pour obtenir l'évaluation du plan Bio et Mme la Ministre a renvoyé à un plan 2027-2030 alors que depuis longtemps les analyses convergent. La Wallonie a stimulé la production sans structurer la filière, les transformateurs et les vendeurs. De plus, les conditions de production sont contraignantes, la période de transition est difficile et les prix pas toujours rémunérateurs. Il y a de réelles contraintes de production, avec de nombreux contrôles en plus du coût de la certification. Il dénonce le fait que les producteurs et productrices sont à bout.

Concernant la politique de promotion, Mme la Ministre a annoncé en 2025 la création d'une marque unique, un repère fort. Il constate l'absence de concrétisation, les réflexions se poursuivant.

Concernant l'agriculture sociale, les opérateurs ont reçu un accueil poli, mais aucune traduction budgétaire de nouveaux engagements n'est intervenue.

Le commissaire liste cinq chantiers sur lesquels l'ajustement n'apporte *a priori* aucune réponse, Mme la Ministre se limitant à renvoyer au mieux à 2027. Or, un autre chantier d'une ampleur encore plus grande l'attend à savoir la future programmation PAC ou, à tout le moins, ce qu'il en restera. Il demande comment Mme la Ministre parviendra à mener de front tous ces travaux.

Concernant la santé mentale des agriculteurs et des agricultrices, il y a quelques mois, grâce au travail d'une étudiante, une réalité a pu être objectivée à savoir que 77 % des agriculteurs et agricultrices de Wallonie sont en détresse psychologique, un sur deux est en dépression et un sur cinq a déjà eu des pensées suicidaires. Ces chiffres, aussi dramatiques qu'alarmants, montrent que derrière les chiffres économiques, les politiques agricoles et les dynamiques de marché, il y a des femmes et des hommes qui s'effondrent dans le silence. Certes, le soutien agricole a été augmenté, mais c'est d'un bouleversement systémique dont le monde agricole a besoin.

Enfin, concernant la simplification administrative réclamée depuis des années par le monde agricole, il constate que, depuis 2024, rien n'est concrétisé.

M. Spies regrette de constater que cet ajustement n'apporte rien de nouveau. Or, en termes de conservation de la nature, le compte à rebours est lancé et il reste à peine quelques semaines pour remettre à la Commission européenne notre plan de restauration de la nature. En mars dernier, une série d'ONG se sont mobilisées pour dénoncer les retards wallons en la matière.

En commission, Mme la Ministre avait indiqué que tout était mis en oeuvre afin que la Région wallonne puisse fournir un livrable pour le plan belge de restauration dans les délais prévus, tout en veillant à concilier trois exigences essentielles : le respect du calendrier européen, la qualité scientifique du travail réalisé et la participation effective des parties prenantes. Aujourd'hui, tout indique que la partie wallonne ne sera pas remise dans le délai requis. De plus, il n'y a pas, dans l'ajustement, de budget spécifique pour mettre en oeuvre ce plan de restauration de la nature ni pour atteindre les objectifs fixés. Il sollicite des explications sur ces éléments.

Concernant la lutte contre le frelon asiatique, il rappelle l'inscription de 360 000 euros au budget initial de 2026. À la faveur de la présentation de sa stratégie régionale, Mme la Ministre a indiqué mobiliser un montant d'un million d'euros. Il demande où se trouvent, dans l'ajustement, les 640 000 euros complémentaires nécessaires à la mise en oeuvre de sa stratégie.

Le commissaire indique ne pas avoir retrouvé dans l'exposé particulier, la traduction budgétaire du nouveau plan Loup qui était annoncé pour le début de l'année. Il déplore qu'il n'y ait toujours rien de concret et demande où en est ce plan. Par ailleurs, un budget de 150 000 euros est prévu pour indemniser les éleveurs mais il ne voit aucun mouvement à l'ajustement et demande si cela signifie que le nouveau plan Loup sera mis en oeuvre à moyens constants.

Il estime également que l'ajustement présenté confirme que le Gouvernement n'entend pas soutenir le monde agricole pour faire face à la hausse des produits pétroliers engendrée par la guerre en Iran.

L'inflation a presque doublé en 2026 par rapport aux prévisions du budget initial 2026, ce qui fait que les mesures de non-indexation décidées par le Gouvernement génèrent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Il demande à recevoir la réestimation de ces économies supplémentaires non prévues en 2026 pour le CRA-W, l'APAQ-W et l'Organisme payeur de Wallonie.

Les prévisions d'indexation ont été revues à la hausse en ce début de mois et prévoient désormais un dépassement de l'indice pivot en juin, soit un mois plus tôt qu'anticipé par le Gouvernement lors de son conclave. Il demande si le budget ajusté intègre les nouvelles prévisions d'indexation de juin sur la base des derniers paramètres disponibles et quel en est l'impact sur les compétences de Mme la Ministre.

Mme Durenne précise que le budget ajusté de 2026, d'un point de vue macro, s'inscrit dans la trajectoire d'assainissement voulue par l'accord de Gouvernement, ce qui permettra de maintenir l'objectif de parvenir à l'équilibre SEC en fin de législature.

L'ajusté porte bien son nom puisqu'il permet des ajustements aux grandes orientations budgétaires et politiques qui ont été prises lors de l'adoption du budget pour l'année concernée. Mme la Ministre propose des ajustements, mais également des renforcements des politiques qu'elle porte.

En ce qui concerne l'agriculture, la commissaire indique que le foncier agricole est un sujet éminemment sensible puisqu'il s'agit de l'outil de travail essentiel de l'agriculteur lui permettant de maintenir l'activité agricole. Il est important de protéger cette ressource essentielle et d'en faciliter l'accès, aussi bien en faire-valoir direct qu'en faire-valoir indirect. Cet objectif participera automatiquement au renouvellement des générations. C'est un véritable défi pour l'agriculture wallonne au vu de la pyramide des âges. Des groupes de travail ont été mis en place pour parvenir à renforcer cette accessibilité avec beaucoup de méthode et cela nécessite du temps. Les travaux visent à évaluer notamment les besoins du secteur et, également, les leviers susceptibles de consolider un accompagnement efficace dans les transmissions et dans les installations de nouvelles générations agricoles. Elle demande s'il y a de nouvelles informations, où en sont les réunions des groupes de travail et si la volonté d'engager les mesures liées au foncier agricole en 2027 est toujours bien présente.

Un de ces groupes de travail se consacre à l'établissement d'une définition de l'agriculteur actif. Cette question de l'agriculteur actif a été intégrée dans la note d'orientation sur la stratégie foncière validée par le Gouvernement. Il y a deux mois, Mme la Ministre indiquait que le groupe de travail dédié à l'agriculteur actif s'était déjà réuni à plusieurs reprises et que les discussions avançaient bien pour atteindre les objectifs, notamment en ce qui concerne l'exclusion des sociétés de gestion des aides PAC. Elle demande à connaître les autres avancées sur le sujet et à quelle date limite ce groupe de travail terminera ses travaux.

Concernant les États généraux de protection des cultures et la décision du Gouvernement prise pour la réduction de l'utilisation des pesticides, notamment dans les zones de captage, la commissaire indique avoir assisté à la séance de restitution des résultats et félicite le CRA-W pour l'énorme travail de synthèse qu'il a réalisé au travers de 50 réunions organisées et de 130 parties prenantes dans les neuf groupes de travail. Il en résulte une première version du vade-mecum de 70 pages, qui est le fruit d'un travail qui n'avait jamais été réalisé jusqu'à maintenant. Il sera vraiment très utile dans l'objectif de réduire l'utilisation des pesticides. Un véritable défi se profile à savoir l'application de ces alternatives sur le terrain, mais aussi leur acceptation par les agriculteurs. Elle dit savoir Mme la Ministre particulièrement attentive face à ce challenge.

La commissaire aborde le million d'euros apporté au CRA-W, pour répondre aux urgences de mise en conformité de toute une série d'équipements techniques et rappelle que cela était indispensable. C'est un signal fort de soutien donné au CRA-W par le Gouvernement pour pérenniser ses missions et l'accompagner dans ce rôle essentiel en matière de recherche agricole. Elle rappelle la visite de la Commission sur place il y a quelques semaines pour se rendre compte du travail énorme qui est réalisé.

Concernant l'allocation de 2,663 millions d'euros à la formation agricole, elle demande si Mme la Ministre envisage que le contenu du vade-mecum des États généraux de la protection des cultures soit abordé lors de ces formations agricoles A et B. En effet, cette porte d'entrée lui semble intéressante pour que les alternatives identifiées puissent percoler jusqu'aux agriculteurs repreneurs, en vue d'une réelle implication sur le terrain, et ce, d'autant plus que le prochain appel à projets pour les activités de formation de 2027-2028 sera lancé cette année.

Enfin, concernant toujours les États généraux de la protection des cultures et le récent accord qui est intervenu au niveau du Gouvernement pour la réduction de l'utilisation des pesticides en zones de captage, elle estime que cette volonté d'agir dans ces zones sensibles en concertation avec le ministre Coppieters et avec le secteur agricole est positive. Elle souhaite que cette mise en application soit largement concertée avec les représentants du secteur et que des mesures de compensation, comme les MECAP, soient soigneusement étudiées et réfléchies pour une mise en application la plus simple possible et pour une pérennité assurée.

Une évaluation de la programmation actuelle de la PAC est prévue et doit être finalisée pour le 31 décembre 2026. Cette évaluation va influencer la prochaine programmation qui doit commencer en 2028. Elle rappelle qu'un groupe de travail « Analyse prospective » a été créé au sein de l'administration, et ce, pour identifier et évaluer les besoins relatifs à chaque thématique liée à la PAC. Le CRA-W est notamment partie prenante dans le groupe de travail. L'intervenante demande à connaître les premiers résultats de ce groupe de travail et le calendrier envisagé. Elle demande si le cabinet ministériel est représenté dans le groupe de travail.

L'OPW s'est vu allouer près de 3 millions d'euros supplémentaires pour garantir la continuité de ses missions dans le cadre de la PAC. L'intervenante demande si la situation s'améliore notamment concernant les remarques qui avaient été formulées par la Cour des comptes dues au récent passage de l'OPW en SACA en 2029, et à la temporalité spécifique liée à la gestion de fonds européens.

Concernant les missions d'Agricall et l'étude menée par deux chercheuses qu'elle félicite, elle rappelle que le renouvellement de la convention qui lie la Région à Agricall avait été effectué en début d'année avec une augmentation de la subvention annuelle en lien avec un ambitieux plan d'action 2026-2027. Elle demande si l'augmentation des moyens a permis d'intensifier l'accompagnement individuel des agriculteurs et quels sont les premiers retours du terrain liés à cette augmentation de la subvention. Elle souhaite savoir si Agricall a été davantage saisi par les agriculteurs ces derniers mois, eu égard aux conséquences néfastes de la guerre au Moyen-Orient sur les coûts de production et donc sur les revenus. Elle demande s'il est toujours prévu d'inscrire les missions d'Agricall dans le Code wallon de l'agriculture cette année.

Enfin, concernant la marque forte destinée à la mise en valeur du savoir-faire wallon, elle estime qu'il faut s'autoriser un peu de chauvinisme et promouvoir la qualité de la production agricole wallonne par rapport à des produits extérieurs.

Lors de la séance de restitution des résultats des États généraux de la protection des cultures, Mme la Ministre a conclu son propos en demandant aux consommateurs qu'ils mangent avec leur tête et avec leur cœur. Elle est convaincue que cette marque forte va contribuer à un réflexe d'achat qui sera responsable de la part des consommateurs et que cela va permettre de soutenir les agriculteurs. Elle demande qu'un point soit réalisé sur les avancées de ce dossier, si un calendrier existe pour la mise en place de cette marque forte et comment se déroulent les discussions avec les différentes filières.

M. Dewez dit ne pas partager l'avis de ses collègues socialistes selon lequel les années 2025 et 2026 seraient des années perdues, faute d'initiatives concrètes en matière de ruralité.

Il estime que considérer qu'une phase de consultation des acteurs du développement rural constitue une perte de temps revient à méconnaître la réalité du terrain. La réforme d'une politique aussi structurante que la ruralité ne peut se construire efficacement sans associer pleinement les communes et les acteurs de terrain. Cette démarche de concertation est, au contraire, une condition de réussite et de légitimité des réformes à venir.

Par ailleurs, il conteste que les structures d'accompagnement des PCDR auraient été affaiblies et il rappelle que le décret-programme, adopté il y a quelques mois, visait précisément à simplifier, à clarifier et à formaliser les procédures d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes communaux de développement rural. Cette simplification ne constitue pas un affaiblissement, mais bien un renforcement de l'efficacité du dispositif, conformément aux attentes exprimées de longue date par les acteurs de terrain. Dans ce contexte, l'année 2026 s'inscrit clairement dans une dynamique de réformes structurées et concertées plutôt que dans une logique d'immobilisme.

Il demande à Mme la Ministre de préciser l'état d'avancement de la consultation en cours, si elle a bien été lancée et selon quelles modalités les acteurs sont associés aux travaux. Il demande confirmation du calendrier annoncé, qui vise une mise en oeuvre de la réforme à l'horizon 2027.

Concernant les cours d'eau, depuis plusieurs années, la Wallonie est frappée par des inondations à répétition un peu partout sur le territoire. Dans la vallée de la Berwinne, trois inondations dites centennales ont frappé les communes depuis 2018. Dans ce contexte, l'entretien des cours d'eau non navigables de première catégorie et des ouvrages de retenue est essentiel pour la sécurité des citoyens.

À cet égard, le fait que le budget pour l'entretien des cours d'eau de première catégorie a doublé, passant de 4,1 millions à 8 321 000 euros en crédits d'engagement, est un signal fort, qu'il salue, en termes de responsabilisation et d'anticipation.

Dans une perspective de lisibilité et de planification, il demande si, au-delà de l'augmentation globale, de nouveaux travaux sont prévus précisément grâce à ces renforcements budgétaires. Il demande le détail des types d'interventions supplémentaires envisagées en termes de curages, stabilisation de berges, réhabilitation, renforcement d'ouvrages de retenue, les critères de priorisation retenus et comment ce budget complémentaire sera distribué sur le territoire wallon.

M. Janssen souligne, concernant le volet de la nature et des forêts, les choix positifs qui ont été opérés. Tout d'abord, la DPR prévoit que le Gouvernement poursuive ses efforts en matière de sensibilisation, d'éducation et de vulgarisation, ce qui est réalisé avec la réallocation et le transfert d'un total de 336 000 euros vers le budget consacré aux subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation.

Pour concrétiser les objectifs de préservation de la biodiversité, il faut en effet de la connaissance, de la pédagogie et des outils de suivi fiables. Des indicateurs précis de suivi de l'état des écosystèmes naturels sont essentiels pour mesurer l'évolution de la biodiversité, orienter les pratiques de terrain et agir plus en amont, notamment face aux espèces invasives ou émergentes, comme les moustiques exotiques, qui sont régulièrement évoqués ces temps-ci. L'intervenant demande où en est la mise en place ou le renforcement de tels indicateurs.

L'orateur souligne la réallocation de 905 000 euros en faveur des subventions à l'investissement pour les entreprises privées actives dans les ressources forestières et dans la conservation de la nature. Il dit soutenir cette approche qui vise à faire de la restauration de la nature un projet construit avec les acteurs privés, qui sont des partenaires indispensables en la matière.

Dans un contexte budgétaire contraint, ces réallocations ciblées permettent de poursuivre des objectifs concrets de protection de la biodiversité en soutenant les acteurs directement impliqués dans leur mise en oeuvre. À cet égard, Mme la Ministre a récemment rappelé les dispositifs existants de soutien à la plantation de haies en Wallonie. Ces outils vont dans le bon sens, mais leur mobilisation par les entreprises semble encore limitée, alors que celles-ci disposent d'un potentiel important, notamment à travers les zonings, les parcs d'activité économique et les abords d'entreprise. Il demande quelles sont les actions spécifiques de sensibilisation ou d'accompagnement à destination du secteur privé.

À la lumière de l'actualité liée à la loi sur la restauration de la nature et des enjeux très concrets sur le terrain, qu'il s'agisse de la gestion des forêts face au changement climatique, de la restauration des habitats pour limiter certains risques naturels ou encore de la cohabitation avec le loup, il demande quels sont les types de projets, publics ou privés, qui bénéficieront concrètement de l'augmentation de budget en matière de recherche et de vulgarisation. Il pense, par exemple, à la cartographie des habitats, au suivi scientifique, à la sensibilisation des citoyens ou aux indicateurs évoqués précédemment. Il souhaite savoir comment ces moyens nouveaux s'intègrent dans la trajectoire plus large de mise en oeuvre de la loi sur la restauration de la nature, notamment en ce qui concerne la déclinaison des objectifs européens, la planification des actions, et le rôle du DNF comme levier principal de ces politiques.

Concernant le plan Loup, qui illustre la nécessité d'un équilibre entre protection de la biodiversité et respect des réalités rurales, il estime que la cohabitation entre grands prédateurs et éleveurs se construit, et que les échanges se déroulent dans un climat constructif. Les choix budgétaires doivent permettre à la fois de protéger les espèces et garantir des indemnités et des mesures de prévention crédibles pour les agriculteurs et l'ensemble des acteurs. Il sera attentif à ce que ces différents axes – restauration de la nature, gestion des forêts, gestion du loup – restent cohérents entre eux et avec les moyens inscrits au budget.

Pour terminer, il aborde le sujet du DNF, qui est débattu à juste titre régulièrement dans cette commission. Le DNF est au coeur de la mise en oeuvre des politiques de nature, de forêt ou de prévention des inondations, par exemple. En faisant le choix de dégager au sein de son propre budget des moyens supplémentaires pour l'acquisition de nouveaux équipements, Mme la Ministre démontre qu'elle a entendu les agents et souhaite leur donner des outils concrets. Investir dans les équipements, c'est investir directement dans la capacité de l'administration d'être présente sur le terrain, pour contrôler, gérer et accompagner les communes et les citoyens. Au total, c'est plus d'1 million d'euros qui seront réaffectés dans ce cadre. Il estime que cette réponse ciblée renforce l'efficacité de l'action publique, et que c'est aussi une manière très pragmatique d'assumer la fonction ministérielle. Cette réaffectation constitue une étape et non un aboutissement. Il faudra donc poursuivre les discussions avec les agents et l'ensemble des acteurs concernés, afin d'avancer vers une réforme plus complète du DNF, à la hauteur des missions essentielles qui lui sont confiées.

Mme Bernard dit avoir la même question que ses collègues socialistes par rapport à l'exposé particulier qui fait mention à la division organique 10, programme 122, d'un montant de 40 millions d'euros, qui vient du Plan de relance et de résilience (PRR), mais sans plus d'informations. Elle demande à quoi sert ce montant et d'où il vient. Elle regrette le manque de précision et mentionne par exemple dans les tableaux budgétaires le nombre incalculable de réallocations, de transferts, sans plus de précisions. Elle estime que les quelques tableaux de variation compensée ne suffisent pas et qu'il conviendrait de mettre à disposition l'ensemble des détails de l'affectation de ces montants qui viennent du PRR, en expliquant quelle ventilation exacte a été effectuée.

Elle constate que certaines aides à l'agriculture augmentent et note 2,6 millions d'euros pour la formation agricole, 1 million d'euros pour le CRA-W, 2,9 millions d'euros supplémentaires pour la continuité des missions et la mise en oeuvre de la PAC pour l'OPW. Elle demande, dans ces augmentations, quelle part va directement aux exploitants, à l'installation, aux revenus, mais aussi à la recherche.

Concernant les États généraux de la protection des cultures, elle souhaite connaître les suites prévues à ces travaux et les budgets qui seraient dégagés. Parmi les augmentations mentionnées elle demande quelle part sert au fonctionnement institutionnel. Il s'agit, pour le CRA-W, surtout d'une mise en conformité de toute une série d'installations. Elle demande si cela suffira pour répondre à tous les défis qui se posent, notamment en matière de protection des cultures.

Par rapport à l'OPW, elle s'interroge sur les 2,9 millions d'euros supplémentaires, alors qu'en même temps elle lit dans les recettes 11,856 millions d'euros qui proviennent de l'OPW et qui sont un « retour de trésorerie vers la grande caisse dans le cadre des efforts budgétaires décidés par le Gouvernement ». Elle demande comment il faut comprendre cette opération et l'affirmation selon laquelle l'OPW a besoin de moyens supplémentaires, et, en même temps, il est récupéré 12 millions d'euros dans sa trésorerie. Elle souhaite connaître l'origine exacte de ce trop-perçu, les crédits concernés et les programmes qui n'ont pas été exécutés. Elle demande s'il s'agit d'une sous-consommation ponctuelle

ou d'un phénomène structurel et les conséquences pour les agriculteurs, puisque l'OPW est chargé du paiement des aides européennes et régionales. Les agriculteurs sont confrontés à de grandes difficultés de trésorerie et des charges croissantes et elle souhaite savoir si cette récupération de 11,856 millions d'euros n'aura pas d'impact sur la vie concrète et quotidienne des agriculteurs. La question fondamentale est de savoir s'il s'agit d'une opération exceptionnelle ou si l'OPW va servir de variable d'ajustement budgétaire pour permettre au Gouvernement de boucler ses comptes.

Contrairement aux affirmations de Mme la Ministre selon lesquelles la nature serait au cœur de son action, avec la restauration écologique, la biodiversité, la prévention des inondations, et cetera, la commissaire note que le principal programme budgétaire qui finance les politiques de nature, forêts, chasse, pêche, est en diminution. Il passe de 38,4 millions à 34,9 millions d'euros en moyens d'engagement, soit une baisse de plus de 3 millions et demi. Les moyens de paiement diminuent également de près de 2,7 millions. Elle demande des explications sur ces diminutions et les postes concernés.

Concernant le Département de la nature et des forêts, outre les initiatives prises pour l'équipement des agents, d'autres problèmes se posent, notamment concernant le cadre qui est toujours incomplet. L'intervenante demande s'il est prévu d'augmenter les budgets pour engager du personnel et compléter le cadre et demande une ventilation précise de toutes les économies réalisées dans ce département.

La commissaire note qu'il est évoqué 4,2 millions d'euros supplémentaires pour les cours d'eau non navigables et la prévention des inondations. Elle demande si ces nouveaux moyens constituent un effort supplémentaire ou s'ils sont financés par des réductions opérées ailleurs dans les politiques environnementales.

Le fonds budgétaire de protection de la biodiversité a pour objet de financer la conservation, la restauration, l'amélioration des habitats naturels. Or, l'oratrice note que ce fonds reste à 0 euro en recettes et 0 euro en dépenses. Elle souhaite plus d'explication sur la raison pour laquelle ce fonds reste vide alors que la restauration écologique est présentée comme une priorité gouvernementale.

M. Jacob estime que dans le volet « agriculture et ruralité », le maître-mot est la stabilité. Il n'y a pas d'inflexion majeure dans le budget et les politiques menées au travers de cet ajustement budgétaire.

Il revient sur prochaine PAC qui va déterminer les moyens qui donneront la capacité à l'agriculture de réussir sa transition, de renforcer sa résilience et de continuer à garantir une alimentation de qualité avec des standards élevés tout en conservant une rentabilité financière décente pour les agriculteurs. C'est un fameux défi et il sait que Mme la Ministre va essayer d'infléchir les décisions dans le bon sens.

Le secteur agricole, comme d'autres secteurs économiques, est évidemment influencé par les conséquences du contexte international qui évolue de jour en jour. À côté de cela, il y a aussi un grand défi, plus structurel qui est celui de l'adaptation des modes de production aux changements environnementaux. Ce n'est plus une option, c'est une nécessité d'avancer tout en garantissant que ce soit économiquement soutenable.

Concernant les États généraux pour la protection des cultures, ils constituent une première étape importante pour avancer de manière pragmatique, c'est-à-dire accompagner le changement sans opposer écologie et rentabilité. Il faudra un soutien des pouvoirs publics pour l'application du travail réalisé par les acteurs du secteur. Cela pourrait selon lui, passer par le développement d'un Conseil agricole indépendant. À l'instar de Mme Durenne, il demande quand sera diffusé le vade-mecum, s'il y aura des formations et des séances d'information.

Comme pour les zones de captage, il faut développer une vision wallonne commune pour avancer en bonne collaboration avec le ministre en charge de l'Environnement. La Wallonie doit se positionner à l'avant-garde de la transition agricole. Il s'agit d'une vraie opportunité que de faire de l'innovation, de la durabilité et de la qualité avec nos produits pour leur conférer un avantage compétitif sur les marchés.

Pour le volet « nature et forêt », le commissaire se dit satisfait de lire dans l'exposé des motifs du présent ajustement que la nature demeure au centre de l'attention et de l'action gouvernementale.

En termes de méthodologie, il observe que le Gouvernement a voulu concilier une gestion budgétaire maîtrisée et l'absolue nécessité de renforcer la préservation de notre capital naturel. Il est indispensable de maintenir et d'intensifier les efforts de restauration écologique engagés jusque-là et il adhère complètement à ces propos.

Le commissaire évoque l'échéance de septembre pour la remise de la partie wallonne du Plan national de restauration et demande où en sont les travaux en la matière, comment évoluent les différents groupes de travail et si l'échéance sera bien respectée. Dans le cas contraire, il demande quel serait le délai ultime, bien conscient qu'il s'agit d'un chantier colossal.

Concernant le renforcement du réseau d'aires protégées, il rappelle que les objectifs se trouvent dans la Déclaration de politique régionale et demande, vu les difficultés du DNF, quelle est la situation quant à l'augmentation du réseau d'aires protégées. Le portail de la biodiversité en Wallonie mentionnait récemment la reconnaissance de 760 hectares supplémentaires, dont les AGW ont été signés en décembre 2025. Il questionne la situation actuelle.

Il revient également sur le souhait de Mme la Ministre de développer des solutions alternatives à la politique d'acquisition, ce qu'il soutient complètement, mais il demande que ce dossier avance.

4,2 millions supplémentaires sont prévus pour la prévention des inondations sur les cours d'eau non navigables et il s'en réjouit. Le commissaire demande si Mme la Ministre dispose d'un cadastre, ou des grandes lignes des besoins qui seront rencontrés avec ces 4 millions supplémentaires.

Il estime qu'un travail concerté avec son collègue en charge des voies navigables est essentiel parce que tant le schéma Vesdre que le schéma Ourthe sont concernés. Il y a une complémentarité entre les travaux menés sur les voies non navigables et sur les voies navigables et il demande comment Mme la Ministre avance en la matière et si des concertations sont menées.

Il sollicite également un point sur les perspectives et le développement des zones d'immersion temporaire (ZIT). Il rappelle que le LIFE Belini se termine cette année et demande quelles seront les lignes directrices en la matière.

Concernant la lutte contre le frelon asiatique, il souligne que la plateforme FixMyStreet est dorénavant disponible pour les citoyens et s'en réjouit même si elle n'est pas, à ce stade, interopérable avec d'autres applications.

Le plan annonçait 300 000 euros dédiés à ce travail et la Région wallonne va financer 50 % du coût moyen des interventions, avec une limite de 30 euros par dossier. Il demande qu'un point soit fait sur le plan de lutte, notamment sur la saison du piégeage des reines. Il demande confirmation du chiffre de 40 000 reines piégées. Il demande si les 300 000 euros sont dédiés à l'application FixMyStreet et où cela se trouve dans le budget ajusté.

Concernant le PRW, il constate d'importants mouvements budgétaires, à 10 millions et 41 millions et questionne l'affectation de ces mouvements.

La fiche 319 concerne les reconstructions des berges de la Vesdre pour lesquelles des chantiers étaient prévus et validés pour un montant de 4,7 millions d'euros et il demande à connaître la situation de la consommation de l'enveloppe et des moyens encore disponibles en la matière.

M. Mockel estime que cet ajustement reflète un certain chaos budgétaire.

D'un côté, le déficit wallon est de presque 600 millions d'euros. Il est encore plus élevé que prévu et constitue un dérapage historique.

D'un autre côté, le ministre-président appelle à changer de chemin mais il est difficile d'apprécier la valeur de cet ajustement qui manque d'explications.

De manière générale, il constate que les coupes budgétaires, les carences et les faiblesses discutées lors du budget initial, sont toujours là.

En particulier, la transition écologique reste périphérique dans les choix du Gouvernement wallon, malgré la crise des prix du pétrole et malgré les récentes inondations qui rappellent la nécessité d'investir davantage de manière structurelle et continue dans l'infrastructure écologique.

Le discours fataliste du Gouvernement lui paraît indécent quand parallèlement les salaires des *top managers* sont augmentés pour désigner un sixième directeur à Wallonie Entreprendre, ou encore *a fortiori* une réforme fiscale est mal calibrée et injuste.

Le commissaire estime que les lignes budgétaires sont incompréhensibles et donnent toujours une même impression de réticence d'information. A l'instar de l'initial, les domaines fonctionnels ajustés ne sont même pas commentés. Les commissaires ne disposent ni de la ventilation sur la durée, ni du détail du libellé des domaines fonctionnels et encore moins d'une justification. Des ajustements de parfois plusieurs millions d'euros interviennent sans qu'aucun détail ne soit fourni. C'est inacceptable et peu professionnel et traduit un manque de considération pour le travail législatif qui confine à l'obstruction du contrôle parlementaire.

Le commissaire rappelle l'importance de respecter le règlement du Parlement qui stipule en son article 43 que sauf dans les cas d'urgence dûment motivée, les propositions de décret et les propositions de résolution sont expédiées aux députés au plus tard sept jours calendrier avant la première réunion de commission au cours de laquelle ils seront examinés. Ce délai est porté à 10 jours pour les projets de décret et les exposés justificatifs en matière budgétaire. Il considère que cet ajustement, vide d'explications, ne répond pas au prescrit de l'article 43.

Pour les cours d'eau non navigables et l'adaptation post-inondations, il relève une nouvelle dépense de 4 millions d'euros ventilés sur quatre ans jusqu'à la fin de la législature. Les inondations de 2021 ont laissé des traces, et le territoire doit se montrer plus résilient face aux aléas climatiques. Les inondations du mois dernier l'ont encore montré. *A priori*, cette augmentation, est positive, mais il sollicite davantage d'explications.

En matière d'agriculture, l'ajustement budgétaire prévoit une importante augmentation pour l'agriculture de quasiment 3 millions d'euros pour la PAC et plus de 2,5 millions d'euros pour la formation agricole. La préservation du modèle agricole familial et le soutien aux nouveaux agriculteurs sont, pour lui, essentiels. Il rappelle que la taille moyenne des exploitations wallonnes a doublé, avec une concentration croissante des terres entre les mains de grands propriétaires ou sociétés, rendant la transmission très difficile pour les nouveaux entrants. Cette disparition progressive des petites exploitations est, malheureusement, la conséquence directe du modèle agro-industriel dominant. L'explosion du prix foncier agricole est le résultat de la spéculation, qui ne fait qu'augmenter autour des terres, au lieu de les considérer comme un bien commun à préserver pour nourrir chacune et chacun. L'enjeu de la transmission de la préservation d'un modèle agricole à taille humaine est énorme et le commissaire n'identifie pas dans l'ajustement budgétaire ce qui va permettre de mettre en place de vrais leviers en la matière. Il souhaite pouvoir être rassuré à ce sujet.

Il déplore que le bio soit, à nouveau, le grand absent de ce document budgétaire. Le pourcentage de production bio en Wallonie a encore diminué cette année et l'évaluation du plan Bio a identifié des leviers et des recommandations. Ce budget ne traduit pas ces recommandations et ne montre aucune ambition en la matière.

Il en vient à la lutte contre les pesticides et la présentation des résultats des États généraux pour la protection des cultures. Il regrette le manque de transversalité et le travail en silos extrêmement cadrés à travers un mode « post-it ». Tenir 40 réunions pour ne retenir que ce qui rentrait dans ces fameux post-it est, pour l'intervenant, une belle occasion manquée. Il rappelle que l'objectif était de repartir d'une page blanche en ce qui concerne la culture sans pesticide. Il demande donc pourquoi Mme la Ministre préfère ignorer toutes les connaissances et les pratiques de nombreux producteurs et productrices qui travaillent déjà sans pesticide.

L'orateur estime que la nature est la plus grande victime de cet ajustement budgétaire alors qu'il est indiqué dans les documents que « la nature demeure au centre de l'action gouvernementale et qu'il est indispensable de maintenir et intensifier les efforts de restauration écologique engagés. L'ensemble de ces ajustements participent à la construction d'un territoire plus résilient, où la nature est reconnue comme une alliée essentielle face aux défis contemporains ». Or, Mme la Ministre diminue de 2 millions d'euros les crédits de liquidation par rapport à l'initial 2026, qui étaient déjà bien trop faibles vu les enjeux. On se situe maintenant à 12 millions d'euros de moins qu'en 2024.

Il se dit inquiet de constater le peu d'importance accordé à la nature et à la biodiversité.

En matière d'agriculture, concernant le foncier agricole, l'accès à la terre est un frein majeur pour l'installation des agriculteurs et des agricultrices et le commissaire demande quel est l'état d'avancement des groupes de travail, quels sont les premiers résultats et si les ajustements budgétaires en matière d'agriculture sont réfléchis par suite des observations réalisées dans ce cadre.

Il souligne que la mention du bio est purement absente des documents budgétaires. Par contre, dans les documents transmis lors de l'initial 2026 concernant les dépenses dédiées au bio, il retrouve deux DF particulièrement réduits dans l'ajustement : 2 millions d'euros d'un côté et quasiment 1 million d'euros de l'autre pour les DF 57.007 et 57.003.

Il déplore l'opacité des documents et l'absence de commentaire des articles dans les documents budgétaires. Il souhaite des explications concernant cette diminution de plus de 3 millions d'euros et demande ce qu'il reste pour le soutien au bio, le développement de la filière, et cetera.

Il demande un aperçu des objectifs et orientations pour le prochain plan bio 2027-2030. La présentation de l'évaluation du plan bio 2030 a mis en avance de nombreuses recommandations.

Il demande ce qu'il est advenu du projet TerraAé, mis sur pied sous la précédente législature, en soutien à l'agroécologie. A l'initial, Mme la Ministre avait indiqué le maintien d'une subvention d'environ 35 000 euros pour Fourrages Mieux et Greenotec, dans le but de soutenir les pratiques culturales et l'agroécologie et qu'une analyse était en cours avec l'administration, afin de déterminer le montant nécessaire pour maintenir les groupements d'agriculteurs en agroécologie, les GAA. Le commissaire questionne le budget prévu pour ces structures et les DF concernés. Il souhaite connaître l'issue des discussions et que soient précisées les missions fixées.

Concernant l'APAQ-W, le commissaire prend note du budget de 3 millions d'euros pour l'organisme payeur wallon dans le but d'assurer la continuité de ses missions. Il sollicite davantage de détails sur les raisons de ce budget et les besoins identifiés.

Enfin, il évoque l'augmentation de 1 million d'euros du budget total du CRA-W qui s'élevait à l'initial à quasiment 55 millions d'euros. L'adaptation de l'agriculture aux impacts du dérèglement climatique est indispensable pour protéger le climat et l'environnement. Il est également nécessaire d'agir en amont, en privilégiant une agriculture vivante, respectueuse des sols, de l'eau et des animaux. Le Commissaire demande si en conséquence Mme la Ministre a veillé à ce que soit augmentée la proportion des recherches menées au CRA-W et qui contribuent à la connaissance et à l'évolution des pratiques vers une culture qui oeuvre en synergie et dans le respect des écosystèmes.

L'adaptation de l'agriculture aux impacts du dérèglement climatique est indispensable pour protéger les agriculteurs. Il est également nécessaire d'agir en amont, en privilégiant une agriculture vivante, respectueuse des sols, de l'eau et des animaux.

Sur les presque 56 millions d'euros de budget du CRA-W, le commissaire demande quels moyens précis sont alloués aux recherches pour une agriculture plus durable, quels moyens sont alloués pour réaliser des recherches sur les alternatives aux pesticides et quels liens sont faits avec les États généraux de la protection des cultures.

L'intervenant demande des explications sur le budget réservé à l'opération Yes We Plant. Il constate une augmentation de 905 000 euros des subventions aux entreprises privées en matière de ressources forestières, de nature et d'espaces verts publics, mais une diminution de 500 000 euros pour les subventions aux ASBL, ce qui le laisse au minimum dubitatif.

Il note que Mme la Ministre a récemment déclaré dans la presse que le projet Yes We Plant était un beau succès pour la biodiversité en Wallonie et il demande quel budget y est consacré, quelle est sa répartition entre les différents acteurs, c'est-à-dire les particuliers, les associations, les pouvoirs locaux et les entreprises privées.

En conclusion, l'intervenant identifie deux victimes majeures de cet ajustement dans la thématique nature, à savoir les associations qui oeuvrent en matière de sensibilisation et de vulgarisation, et qui sont un acteur central pour la protection de la nature et de la biodiversité. Plus d'1 million d'euros d'économie a été réalisé au détriment des acteurs de terrain qui participent au quotidien à la préservation et à la restauration de la nature en Wallonie. Le commissaire juge cela incompréhensible et souhaite obtenir des détails sur ces économies en listant les acteurs concernés et les raisons qui justifient ces choix. Il demande si les ASBL visées ont été prévenues ou concertées.

La deuxième victime identifiée de cet ajustement est le Département de la nature et des forêts. Depuis 2024, le DNF a perdu 25 % de son budget, soit 10 millions d'euros et cette situation critique est encore aggravée à la DF 60.004, avec une nouvelle perte d'1 million d'euros. À part le budget prévu pour les bâtiments du DNF, il n'a pas identifié de budget supplémentaire pour ce département. Il demande dès lors que soit détaillé le budget et les ajustements prévus pour le DNF ainsi que les motivations qui l'ont poussée à faire ces choix.

Il termine son intervention en évoquant la lutte contre les feux de forêt en constatant qu'aucun budget spécifique n'est dédié à la lutte contre les feux de forêt, à la prévention et à la communication et souhaite en connaître les motifs, alors que la forêt wallonne est de plus en plus vulnérable aux incendies. Il demande si les financements sont incorporés au sein du budget du DNF et sollicite plus d'explications.

Enfin, en matière de chasse, il souhaite connaître les orientations prioritaires pour cette année 2026 et s'il est prévu de légiférer sur les lâchers de petit gibier d'élevage afin de mettre fin à cette aberration de chasse récréative.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique qu'elle va fournir une liste de l'ensemble des arrêtés de réallocation (AR) et arrêtés de transfert (AT) réalisés, l'ensemble des mouvements budgétaires dans le cadre du PRW ainsi qu'un tableau avec les détails des différentes fiches concernées (annexe 2). Elle fait néanmoins observer que la provision PRW existait déjà lors de la précédente législature et que le Ministre-Président Di Rupo avait la même logique dans l'utilisation de la provision et cela ne posait pas de problème de gouvernance à l'époque.

Mme Hanus rétorque qu'il y avait une justification qui l'accompagnait, et que c'est précisément ce qu'elle demande.

Mme la Ministre indique, concernant la politique foncière, que la question de la hausse des prix va faire l'objet d'un groupe de travail spécifique. Cela fait partie des cinq groupes de travail à venir ou existants. Des analyses sont en cours parce qu'il est important d'avoir un mécanisme qui corresponde à la réalité régionale wallonne. La démarche vise à garantir des mesures opérationnelles étayées, plutôt que des annonces prématurées. Le groupe de travail spécifique sera le premier saisi des pistes concrètes une fois le diagnostic consolidé. La régulation du marché foncier agricole et les mesures liées au marché foncier agricole exigent une approche rigoureuse, cohérente, qui ne se prête pas à des réponses simplifiées.

Une politique foncière agricole ambitieuse et efficace doit reposer sur plusieurs axes complémentaires. Cela ne requiert pas nécessairement des moyens financiers supplémentaires, mais surtout des réformes structurelles permettant d'assurer la transparence, la justice et la durabilité dans la gestion du foncier. Elle confirme, pour faire un état des lieux au niveau des groupes de travail, qu'ils se sont déjà réunis une dizaine de fois. Actuellement, ces groupes portent sur le bail à ferme, la mise en location des biens publics et le cahier des charges qui y est lié ainsi qu'à la définition de l'agriculteur actif.

Concernant la définition de l'agriculteur actif, les travaux du groupe de travail dédié à la PAC ont été intégrés au projet de modification du plan stratégique PAC, approuvé récemment par le Gouvernement. L'objectif est de renforcer les conditions d'accès aux aides pour pouvoir exclure les sociétés de gestion et répondre aux engagements pris par la Wallonie vis-à-vis de la Commission européenne.

Concernant les agriculteurs pensionnés, les propositions visent à exclure les sociétés de gestion non éligibles. Il y a exclusion du pensionné s'il n'y a pas de reprise d'exploitation. S'il y a une reprise d'exploitation endéans une période transitoire, les aides sont gardées par les agriculteurs pensionnés. Il s'agit de faire des aides PAC une politique de renouvellement des générations et pas de payer des agriculteurs pensionnés, qui, s'ils ne sont pas en train de remettre leur exploitation, ne sont plus considérés comme des agriculteurs actifs. Sa volonté est et reste d'aboutir avec ces mesures en 2027.

Au reproche de lenteur qui lui est formulé elle rétorque que les syndicats lui disent souvent qu'avec elle ils ont du travail et sont très souvent invités à des réunions pour avancer. Son objectif est d'avoir les mesures les plus liées au terrain et qui vont ainsi fonctionner au mieux. C'est quand on a tous les retours de terrain que l'on peut avoir les modalités les plus fines, les plus précises et les plus justes pour que la mesure fonctionne. Tout cela est en cours et il est très important de réaliser de la concertation pour que les mesures soient solides. Elle confirme sa volonté d'avancer et d'aboutir, en construisant des mesures solides.

Concernant le mécanisme assurantiel et le calendrier des orientations, elle précise qu'elle n'a pas renié le travail réalisé par son prédécesseur, ni le travail parlementaire réalisé lors de la dernière législature et cela nourrit sa réflexion actuelle. Il est également important, dans la création de ce mécanisme, d'être vigilant à une éventuelle hausse des primes des assurances en cas de succession d'événements climatiques exceptionnels, qui sont de plus en plus fréquents. Il faut analyser, l'évolution des systèmes des pays voisins ou des régions voisines, notamment en Flandre, en France et au Grand-Duché de Luxembourg.

En Flandre et en France, par exemple, le dispositif ne rencontre pas le succès attendu. On observe même une diminution du nombre d'agriculteurs qui s'inscrivent dans ces systèmes. Pour sa part, elle souhaite mettre en place un système qui sera directement bien utilisé par les agriculteurs et qui rencontrera le succès espéré. Ce dossier est bien suivi par son cabinet. Elle ne peut pas fournir de calendrier à ce stade, parce que de nombreuses discussions doivent encore avoir lieu. Sa volonté est bien d'aboutir de manière pragmatique.

L'objectif n'est pas de remplacer le Fonds des calamités mais il est en cours de réforme avec le Fonds des calamités naturelles. Elle souhaite rajouter, et cela devra se coordonner, un système assurantiel complémentaire utile, soutenable budgétairement et réellement bénéfique pour les agriculteurs wallons.

En ce qui concerne la santé mentale des agriculteurs, et la question de savoir si Agricall a connu une augmentation de ses activités et si ses missions seront bien reprises dans le Code wallon de l'agriculture, Mme la Ministre indique que le Gouvernement wallon fait du bien-être des agriculteurs une priorité. Cela passe par un renforcement de l'accompagnement de proximité, la prévention de l'isolement et du mal-être, le soutien à la viabilité des exploitations, ainsi que le développement de médiations en cas de difficultés. Dans cette perspective, Agricall a vu ses moyens renforcés. L'organisme finalise actuellement un baromètre de la santé mentale des agriculteurs qui permettra de mieux objectiver les réalités de terrain et d'orienter plus efficacement les actions de prévention et d'accompagnement. Agricall poursuit pleinement ses missions d'accompagnement grâce au soutien financier qui lui est accordé. À ce stade, aucune augmentation substantielle des demandes n'est constatée, mais l'ASBL reste particulièrement attentive à l'évolution de la situation et en assure le suivi régulier. Enfin, l'adaptation du décret visant à consacrer les missions d'Agricall est actuellement en finalisation et sera prochainement soumise au Gouvernement wallon.

Concernant la question sur la réforme relative à la simplification administrative, elle répond que le choc de simplification porté par la ministre Galant comporte de nombreuses mesures de simplification qui dépendent également de ses compétences. Elle s'inscrit dans cette volonté de simplifier – dans toutes ses compétences, notamment l'agriculture – la charge administrative qui pèse sur les agriculteurs et les éleveurs. Ils se sont suffisamment exprimés en ce sens durant et après les manifestations. Elle indique travailler notamment sur la simplification des contrôles, afin de les optimiser, et sur le projet MyAgri. Celui-ci en est à la finalisation de sa phase de cadrage, qui déterminera son profil, ainsi que ses différents objectifs et sa finalité. Le but est de disposer d'une version opérationnelle pour entamer une phase pilote de test auprès des agriculteurs pour la fin de cette année.

Au sujet des États généraux de la protection des cultures, et la question de savoir si le vade-mecum sera abordé lors des séances de formation agricole A et B, elle répond que la formation agricole est encadrée par un décret qui définit précisément le contenu et les objectifs des formations A et B. Ce cadre garantit une formation de base cohérente et de qualité pour les agriculteurs. Par ailleurs, les formations de perfectionnement – les cours C – offrent davantage de souplesse afin d'aborder des thématiques spécifiques et d'actualité. Elles permettent notamment d'intégrer pleinement les enjeux liés à la réduction de l'usage des pesticides, à l'évolution des pratiques économiques et aux attentes sociétales. Le prochain appel à projets contiendra bien toutes ces thématiques.

Les résultats des discussions des États généraux de la protection des cultures sont disponibles pour la mise en place des politiques de réduction des produits phytos en Wallonie. Cela pourra alimenter les réflexions sur la réduction de l'usage, mais également être utile dans les projets d'accompagnement des agriculteurs tels que le Blue Deal agricole.

Les États généraux de la protection des cultures n'ont nullement ignoré les alternatives déjà existantes, bien au contraire, puisqu'un de leurs objectifs premiers était précisément de mettre en lumière ce qui était déjà disponible et directement applicable. Il convient de rappeler que ce type de démarche rassemblant l'ensemble des acteurs des filières a été mis en place pour la première fois en Wallonie. Ces échanges sont indispensables.

Par ailleurs, la séance du 22 mai ne constituait pas la clôture du projet, la dimension transversale y a bien été abordée, le travail se poursuit actuellement et il s'agissait bien d'une séance de restitution. L'analyse économique des différentes pratiques et alternatives disponibles se poursuit. Il a toujours été question d'avoir une vision transversale. Elle invite les commissaires à consulter le *vademecum* et voir le niveau de précision des différentes pratiques. Cet outil est voué à être prêt à être utilisé par l'agriculteur pour chercher l'information et avoir tout à disposition pour répondre à ses questions. S'il a envie, dans telle filière, de ne plus devoir utiliser autant de produits phytos et de combattre une telle maladie plus présente dans sa campagne, il peut consulter les différents outils, leurs explications, en consultant les liens vers les différents sites internet et centres pilotes. C'était la mission qu'elle avait donnée au CRA-W, à savoir, créer un outil utilisable pour les agriculteurs afin qu'ils puissent agir concrètement dans leur travail.

Au niveau de l'OPW, et la question relative à son amélioration en lien avec les remarques de la Cour des comptes et le récent passage en SACA, elle précise que les recommandations formulées par la Cour font l'objet d'un suivi attentif. L'OPW poursuit un travail d'amélioration continue de ses outils de gestion et de ses applications comptables, tout en renforçant ses procédures internes et ses méthodes de fonctionnement. L'objectif est d'accroître encore la qualité de la gestion, la fiabilité des contrôles et l'efficacité du traitement des dossiers au bénéfice des agriculteurs et de la

bonne utilisation des fonds publics. À titre d'exemple, les responsabilités liées aux différentes étapes de procédures financières ont été formalisées et clairement réparties afin de garantir une séparation adéquate des fonctions entre l'engagement, le contrôle et la liquidation des dépenses. Cette clarification renforce la traçabilité des opérations et la sécurité des processus.

Concernant la question de Mme Bernard sur les parts destinées à l'investissement et au fonctionnement dans le budget de l'OPW, elle répond que pour ce qui est du retour de trésorerie de l'OPW de 11,856 millions, elle renvoie au décret constitutif de l'OPW. Il y est prévu que les sous-consommés de l'année N soient remboursés à l'année N+1, comme cela a été expliqué dans sa présentation. Cette opération sera récurrente si d'aventure il y a des sous-consommés. L'objectif principal est d'éviter de thésauriser de la trésorerie à l'OPW sans pouvoir l'utiliser vu l'impact SEC de l'utilisation de réserve. Le Gouvernement a acté la recette au regard du décret et pris ses responsabilités en matière de dépenses avec les besoins de 2 millions d'euros pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). C'est dire à quel point les recettes et les dépenses sont analysées au plus juste dans le cadre du service administratif à comptabilité autonome (SACA). Pour le reste, l'autre mouvement concerne une dotation pour l'internalisation des missions assurées par la Cellule d'audit de l'inspection des finances (CAIF). Il n'y a pas d'économie au sein du budget de l'OPW, bien au contraire, car le retour de trésorerie a été acté en diminution de son impact SEC afin de neutraliser l'opération.

Concernant le point demandé sur le dossier de la marque forte et l'existence d'un éventuel planning, Mme la Ministre indique que deux volets avancent en parallèle dans ce dossier.

Premièrement, il y a le volet « Filières » visant à ce que toutes les filières se structurent mieux et se créent grâce à la marque forte. Les consultations avec les filières avancent bien. Ses équipes rencontrent des acteurs et échangent avec eux sur les bases du projet. Les discussions se passent bien et devraient se terminer d'ici la fin du mois de juin. Il faudra, ensuite, réunir l'ensemble des retours pour examiner la façon de construire la marque forte avec les filières et sur la base des orientations qu'elle a donné.

Deuxièmement, il y a le volet « Créatif » et l'APAQ-W va bientôt procéder à la notification de la décision de sélection du prestataire externe pour la création du repère, son univers, ainsi que la façon dont il faudra travailler pour son activation. L'objectif est que les consommateurs soient suffisamment au contact de ce repère fort pour que cela devienne un réflexe et que la demande pour avoir accès à ces produits soit forte. C'est tout simplement avoir un panier de courses suffisamment important dès le départ.

Concernant le calendrier, elle a déjà évoqué le courant de l'année 2027 pour la mise en oeuvre complète. Bien entendu, ce calendrier dépendra aussi des négociations et de la construction de la marque forte et de tout son cahier des charges.

À propos de la suite de TerrAé et de ses précédentes déclarations, elle souhaite rappeler une fois encore un élément de contexte. Les moyens qui ont permis la mise en oeuvre du plan TerrAé sous la précédente législature provenaient, essentiellement, du Plan de relance, soit une enveloppe exceptionnelle d'environ 7 millions d'euros. Il s'agissait d'un financement ponctuel et non d'un financement structurel appelé à être reconduit indéfiniment.

Pour autant, les objectifs poursuivis par TerrAé ne sont pas abandonnés, bien au contraire. Ainsi, elle a décidé de maintenir un soutien aux acteurs de terrain qui portent concrètement l'agroécologie tels Greenotec et l'ASBL « Fourrages mieux » qui bénéficieront ainsi de moyens complémentaires pour poursuivre leur mission dans ce domaine. Elle a également décidé de préserver le site internet de TerrAé qui reste un outil important de diffusion des connaissances et des bonnes pratiques accumulées durant toute la durée du projet sous le PRW.

Par ailleurs, le Gouvernement a dégagé de nouveaux moyens dans le cadre du Blue Deal. Des synergies seront développées entre ces dispositifs et les groupements d'agriculteurs en agroécologie issus de TerrAé afin de poursuivre la dynamique engagée. Là où certains ont bénéficié d'une enveloppe exceptionnelle et temporaire, elle construit aujourd'hui un soutien durable intégré aux politiques agricoles et environnementales de la Wallonie.

En ce qui concerne le bio, la construction du nouveau plan opérationnel 2027-2030 est en cours de rédaction par l'administration, à la suite des groupes de travail organisés avec les acteurs, sur base des résultats de l'évaluation externe. Ces groupes de travail portaient sur des thématiques telles que la recherche, le développement des filières ou encore la promotion.

Les moyens consacrés au secteur biologique sont bien réels et n'ont pas été diminués depuis l'initial 2026. Le budget alloué au bio est repris dans de multiples DF. Il n'y a pas de DF particulièrement et précisément dédié au bio. Ainsi, en 2026, elle maintient près d'1,8 million d'euros pour Biowallonie afin d'accompagner les producteurs. Elle souligne qu'il y a plus d'un million d'euros pour le bio au sein du CRA-W, dont 30 % du domaine agricole est aujourd'hui converti à l'agriculture biologique. Elle finance également la promotion du bio via l'APAQ-W et ce financement n'a jamais été diminué au cours des années, alors que d'autres l'ont été. Elle soutient aussi l'encadrement via le Collège des producteurs, les centres pilotes ainsi que plusieurs projets de recherche et d'innovation spécifiques dédiés au bio via le PRW. Au total, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont mobilisés chaque année pour accompagner le développement de l'agriculture biologique en Wallonie et les aides PAC pour le plan Bio ont été augmentées également en 2025 à savoir une majoration de l'aide à la conversion portée à 200 euros au lieu de 150 euros parce que ce sont les premières années que les agriculteurs bio ont le plus de difficultés, parce qu'ils n'ont pas encore une plus-value pour leur production mais qu'ils ont déjà des risques.

Pour répondre à la remarque sur le retard occasionné, elle précise que tout se fait en concertation avec le secteur bio. Une évaluation externe a été demandée et cela avait d'ailleurs été discuté lors de la dernière législature. Elle s'est engagée à répondre à cette volonté. Il y a donc eu une évaluation par des prestataires externes du plan Bio dont les retours lui sont parvenus en début d'année. Il y a eu une concertation entre l'administration, le prestataire externe et les différents acteurs du bio pour rédiger des propositions, et elle attend les conclusions. Cela a été fait avec beaucoup de sérieux et de cohérence par rapport aux demandes du bio pour relancer un plan qui fonctionne. Il ne s'agit pas d'un délai anormalement long qui porterait préjudice au secteur bio. Par ailleurs elle indique ne pas voir où se situe la diminution de 3 millions d'euros dénoncée au niveau du bio.

Concernant la PAC post-2027, elle rappelle, qu'en effet, il s'agit d'un grand chantier dans le cadre des négociations budgétaires, mais qui se discute au niveau des chefs d'État actuellement. Elle entend porter une voix forte au sein de la Région wallonne pour qu'elle soit répercutée aux autres niveaux afin de maintenir le budget PAC.

La proposition présentée par la Commission européenne au niveau de la politique agricole commune constitue sans doute la réforme la plus importante depuis sa création. Si les objectifs de simplification peuvent être entendus, elle ne peut pas accepter que cela se traduise par un affaiblissement de la politique agricole commune ou par une mise en concurrence de l'agriculture avec d'autres priorités budgétaires européennes. Le contexte géopolitique, climatique et économique est particulièrement instable. La Belgique et la Wallonie défendent une PAC forte, identifiable et dotée de moyens à la hauteur des enjeux. Elle indique qu'elle restera particulièrement vigilante au maintien d'un soutien direct aux agriculteurs, au renouvellement des générations, à la rentabilité des exploitations et à la préservation d'enveloppes agricoles sécurisées et suffisantes.

Les négociations débutent et elles seront longues. L'oratrice estime que l'autonomie alimentaire européenne ne peut pas être une variable d'ajustement du futur budget européen.

L'intervenante indique que sa vision en termes de développement rural est réfléchi et sans empressement. Avec son administration, elle a établi les premières propositions de modification de fond dans cette politique. Une première période a été consacrée à l'étude de cette politique, avec les études HOMEOS et du Centre d'études en aménagement du territoire (CREAT). En réponse à M. Dewez, elle indique que les organismes d'accompagnement seront consultés dans le courant des prochaines semaines sur ces propositions de modification et, à la suite de ce premier retour, les communes seront consultées à la rentrée. Ces retours pris en compte, l'année 2027 sera consacrée à la transposition des propositions de modification dans les textes de loi. Ce cheminement permettra d'atteindre l'objectif souhaité d'une politique plus accessible, plus rapide, durable, au bénéfice de toute la population et des générations futures.

En attendant, la politique de développement rural se poursuit. Tous les projets de qualité déposés au niveau de son cabinet et de l'administration et soumis à sa signature sont approuvés s'ils répondent à des besoins et à la qualité de vie des citoyens.

Concernant les thématiques de la chasse et de la pêche, et la question relative à la chasse récréative, il lui paraît essentiel que toute opération de lâcher de petit gibier ou de gibier d'eau s'accompagne d'une amélioration des habitats naturels susceptibles de les accueillir. Ces actions doivent également tenir compte des enjeux sanitaires et génétiques, afin de garantir un impact réellement bénéfique et durable sur la petite faune, en particulier sur les espèces caractéristiques des plaines. Elle dit également procéder à des concertations dans ce dossier.

Au niveau des compétences nature et forêts et concernant la question sur les engagements pour les parcs nationaux, l'intervenante indique que pour l'année 2026, outre les financements du Plan de relance européen, une enveloppe de 500 000 euros – deux fois 250 000 euros – a été prévue afin d'assurer le fonctionnement des deux parcs au second semestre à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2026. Cette dotation vise à garantir la continuité des actions à l'issue des financements européens, principalement orientés vers l'investissement, et à prévenir toute rupture dans la mise en oeuvre des projets engagés. Le montant doit permettre de clôturer le plan opérationnel 1, de préparer et démarrer le plan opérationnel 2, et d'assurer une transition efficace et structurée entre les deux plans vers l'autonomie financière, ainsi que décrit dans l'accord de gouvernement.

La réallocation annoncée à l'initial 2026 vers le DF 060.020 a bien été réalisée pour l'octroi de ces subventions, comme le montre le budget ajusté. Les demandes de subvention ont été introduites par les deux parcs et devraient lui être soumises sous peu par l'administration. Le démarrage du plan opérationnel 2 est fixé au 1^{er} janvier 2027. Elle maintiendra un soutien pour la concrétisation des objectifs et actions qui seront mis en oeuvre en faveur de la nature et de la biodiversité.

Pour l'instant, la dépendance aux subsides publics est toujours marquée, mais la diversification se développe. Les deux parcs nationaux sont en effet bien conscients de l'importance de la diversification de leurs recettes et du développement nécessaire des partenariats public-privé qu'ils s'attachent à consolider, en capitalisant sur les investissements, la promotion et la communication qu'ils ont pu développer à l'occasion de leur création. Des échanges réguliers sont organisés entre les parcs et son cabinet dans ce cadre.

Concernant l'atteinte des objectifs fixés, elle confirme que de manière générale, les objectifs ont bien été atteints et participent, tel que souhaité, à la préservation et au développement des écosystèmes et de la biodiversité grâce à une mobilisation collective portée par les deux parcs nationaux.

Au sujet du DNF, en termes de RH notamment, elle indique avoir fait le point sur la question des budgets mobilisés dans sa présentation concernant les besoins en équipements des agents du DNF.

Concernant les besoins en ressources humaines du département, elle rappelle son soutien à l'ouverture de 29 postes d'encadrement C1 par avancement de grade. Le remplacement des agents suite à la promotion d'agents au poste de C1 pour le DNF constitue un levier pour renforcer à la fois l'encadrement et les effectifs de terrain. Elle souhaite rappeler le contexte. Au niveau du SPW ARNE, il y a bien eu une augmentation de 10 % des effectifs sur les dernières années, mais pas au niveau du DNF. Cette augmentation s'est faite dans d'autres départements du SPW ARNE. Aujourd'hui, le cadre est incomplet, mais cela date de plusieurs années, et le directeur général du SPW ARNE donnera la priorité, en termes de personnel, au DNF pour permettre une gestion forestière de qualité.

Concernant la lutte contre le frelon asiatique, les moyens mobilisés pour la concrétisation du Plan d'action et de coordination 2026 sont répartis comme suit :

- 180 000 euros sont issus du Plan de relance et consacrés au soutien aux sections apicoles, essentiellement dans le cadre du Plan de lutte relatif à la protection des ruchers. Celui-ci s'occupe de la neutralisation des nids à moins d'un kilomètre d'un rucher enregistré à l'AFSCA ;
- 265 900 euros proviennent du CRA-W. Il s'agit des DF 057.027 et DF 057.081 visant le renforcement du piégeage printanier, le signalement et la neutralisation des nids, le développement de l'outil de centralisation des signalements et de traitement qui vient d'être mis en ligne, ainsi que la recherche destinée à identifier les moyens alternatifs pour neutraliser les nids en minimisant l'impact sur la biodiversité ;
- 250 000 euros proviennent du DF 060.033 pour le soutien aux provinces afin d'accompagner les communes dans le cadre du Plan de lutte 2026. Il s'agit de bien informer et de donner l'accompagnement nécessaire pour mettre en place toutes les mesures. Issus du même DF, 300 000 euros sont consacrés aux subventions aux communes pour le soutien à la neutralisation des nids.

Concernant le relevé des données de piégeage du printemps 2026, elle confirme l'évaluation de plus de 40 000 reines fondatrices piégées. Ces données proviennent du CRA-W. Elle rappelle que cette action était principalement encadrée par les provinces, en collaboration avec les communes. La Province du Brabant wallon a mis à disposition un outil de *reporting* en complément de celui de la Région. Ces données sont transmises au SPW ARNE et au CRA-W pour assurer le suivi scientifique des actions et juger de leur efficacité. Cette transmission avait d'ailleurs fait l'objet de concertations en amont.

Au niveau des résultats déjà transmis, plus de 14 000 fondatrices ont été renseignées pour l'ensemble de la Wallonie via le formulaire de suivi mis en place par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement sur la plateforme biodiversite.wallonie.be/frelons. La Province du Brabant Wallon a développé un formulaire spécifique de collecte dans le cadre de sa distribution de pièges. Les données provisoires issues de ce dispositif font état de la capture de 13 323 fondatrices supplémentaires, et de 626 ouvrières. S'y ajoutent les signalements des communes et groupements de communes, estimés à environ 10 724 fondatrices, ainsi que les données issues du maillage du CRA-W, qui a permis la capture de 2 873 fondatrices supplémentaires. Enfin, diverses captures ont également été encodées sur d'autres plateformes de suivi qui n'ont pas encore été centralisées à ce stade. Au total, les résultats provisoires font bien état de plus de 40 000 fondatrices de frelons à pattes jaunes capturées dans le cadre de la campagne.

Pour le budget, les 300 000 euros ne sont pas dévolus au développement de l'outil de centralisation et de coordination des traitements des nids de frelons FixMyStreet. Le budget pour les adaptations de l'application est repris dans la subvention au CRA-W, dans le programme 57. Les 300 000 euros évoqués dans le plan concernent le soutien aux communes pour la neutralisation des nids de frelons à pattes jaunes, selon les modalités évoquées, à savoir une intervention par nid plafonnée à 30 euros et maximum 50 % du coût réel de la neutralisation.

Concernant le plan Loup, celui-ci étant arrivé à échéance à la fin de l'année dernière, l'intervenante précise que l'administration prépare actuellement la seconde mouture de ce plan en concertation avec le secteur et sur la base des orientations déjà évoquées en commission.

L'approche est basée sur l'anticipation et sur des perspectives à long terme. La situation a évolué en cinq ans. L'espèce est désormais implantée durablement en Wallonie et une croissance soutenue de la population est attendue. L'objectif n'est plus de garantir les conditions de retour du loup, mais bien de gérer sa cohabitation avec les activités humaines, principalement les activités d'élevage, condition essentielle à une coexistence apaisée. Il y a une pleine implication des éleveurs dans l'élaboration du nouveau plan et une réflexion sur l'étendue des mesures de protection subventionnées telles que les chiens de protection ou l'entretien des clôtures, sur l'adaptation de la procédure d'indemnisation afin qu'elle soit plus réactive et sur la définition d'un cadre clair pour la gestion des situations problématiques, notamment en cas d'attaques répétées ou de risques pour la sécurité humaine.

Les concertations avec les éleveurs ont été initiées il y a plusieurs semaines. Après un travail préparatoire au sein de l'administration, deux réunions de consultation ont été organisées à Gembloux avec les syndicats agricoles et les représentants des filières, l'objectif étant de pouvoir aboutir à l'adoption du nouveau plan après l'été. Cette mission a été attribuée à l'administration au milieu de l'année passée et le planning a été précisé pour aboutir après l'été.

Le budget alloué aux indemnisations est présent et largement suffisant.

A la question sur la non-indexation des UAP, l'intervenante signale qu'il s'agit davantage d'une compétence du ministre du budget et qu'elle ne dispose pas du détail étant donné que le Gouvernement a décidé de ne pas indexer les dotations de toutes les UAP.

Au niveau de la loi sur la restauration de la nature et concernant les questions sur le respect des délais, Mme la Ministre précise que la mise en oeuvre du règlement sur la restauration de la nature consiste en l'élaboration par chaque État membre d'un plan national de restauration. La Belgique soumettra un plan unique, fruit de la mise en commun des contributions des trois Régions et de l'autorité fédérale. Par son ampleur et par le calendrier qu'il impose, tant pour l'élaboration des plans que pour l'atteinte des objectifs qu'il prévoit, la mise en oeuvre du règlement sur la restauration de la nature est un chantier ambitieux.

Après plusieurs mois consacrés à s'approprier pleinement le contenu et les exigences du règlement ainsi que ses interprétations, à déterminer les outils et dispositifs existants ou faisant défaut, l'administration a engagé fin avril les premiers échanges directs avec les parties prenantes pour construire le plan. Ces derniers sont encadrés par un prestataire externe afin d'en assurer l'efficacité. La liste des parties prenantes participant à ces comités thématiques a été validée.

L'objectif de ces travaux est d'aboutir à des mesures de restauration permettant de répondre aux différents objectifs du règlement. Les choix et orientations qui seront retenus seront soumis au Gouvernement afin d'être fusionnés avec les contributions des autres entités belges. L'objectif est à présent de concilier respect des délais et concertation effective des parties prenantes, et ce, avec qualité et ambition des livrables. Elle confirme que les délais sont effectivement difficiles à tenir pour tous les acteurs européens concernés. Elle avance en concertation avec les autres Régions et continue de viser un livrable pour l'automne, qui sera voué à évoluer suite aux échanges avec la Commission européenne.

Concernant la question sur l'état de la mise en place de différents indicateurs et sur la gestion des forêts, Mme la Ministre indique que les outils mis en place pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier le frelon à pattes jaunes, ont vocation à être développés et valorisés pour répondre aussi à d'autres enjeux liés à des espèces exotiques envahissantes, actuelles ou émergentes, telles que les moustiques exotiques. Un outil de suivi spécifique a également été mis en place pour le moustique tigre dans le cadre d'un projet lancé par un consortium entre l'Institut de médecine tropicale d'Anvers et Sciensano.

Au-delà de la question du moustique tigre, le renforcement et le développement des capacités de suivi des indicateurs de biodiversité constituent de manière générale un enjeu essentiel, en particulier pour la mise en oeuvre du règlement sur la restauration de la nature et parce qu'un monitoring continu est demandé par l'Union européenne, ce qui est déjà assuré aujourd'hui.

Elle souligne deux dimensions particulièrement importantes : premièrement, l'existence d'outils permettant de cartographier les habitats, d'en suivre l'état de conservation, la restauration et les éventuelles détériorations ; deuxièmement, la disponibilité des dispositifs de suivi pertinents. Ces outils sont indispensables pour assurer la pertinence des mesures proposées qui pourraient également évaluer l'efficacité sur le terrain. Le règlement prévoit d'ailleurs des obligations importantes en matière de suivi et de rapportage, de non-détérioration des habitats et, dans certains cas, de compensation des impacts. La Wallonie dispose déjà de nombreux outils et dispositifs pertinents dans ces différents domaines. L'enjeu réside aujourd'hui davantage dans l'adaptation des méthodologies existantes aux nouvelles exigences du règlement, dans le renforcement des outils déjà en place lorsqu'ils s'avèrent insuffisants et dans le développement des capacités nécessaires pour répondre aux nouvelles obligations de suivi et de rapportage. Un important monitoring est déjà réalisé. À présent, il faut l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles demandes.

Concernant l'aide à la plantation des haies pour les particuliers, l'oratrice indique que le mécanisme de droit de tirage de 10 millions d'euros demeure pleinement accessible aux communes pour la réalisation de plantations de ligneux indigènes d'ici la fin de l'année 2027. Afin de lever les obstacles liés au manque d'expertise, les frais d'accompagnement sont désormais éligibles à concurrence de 15 % du montant d'implantation. Une communication régulière est également assurée auprès des communes. Ce dispositif permet ainsi de soutenir financièrement les projets de plantation sur l'ensemble du territoire wallon.

En complément, la subvention à la plantation est maintenue. Elle a pour objectif d'encourager l'implantation de haies vives, d'alignement d'arbres, de tailles linéaires et de vergers. Accessible à un large éventail de bénéficiaires, elle contribue également à soutenir indirectement l'ensemble de la filière, y compris les petits producteurs. Elle souligne la structuration progressive d'une véritable filière wallonne de production des plants. Elle a souhaité poursuivre le soutien apporté à la structure d'encadrement des pépinières forestières et des plants de haies de l'Union ardennaise des pépiniéristes, à travers une convention conclue pour une durée de cinq ans. Cette structure poursuit l'objectif de couvrir à terme l'intégralité des besoins wallons en plants indigènes et renforcer la valorisation de la charte « Végétal d'ici ».

Concernant les budgets alloués à la nature, Mme la Ministre confirme que celle-ci est une priorité. Il n'y a pas de diminution, mais bien une réallocation opérée à partir du programme 0.60 « Nature » vers le programme 0.61 « Ruralité », car les deux départements du SPW ARNE travaillent de concert sur la matière des parcs naturels. Il y a 3,416 millions en crédits d'engagement et 2,734 millions en crédits de liquidation qui sont passés d'un programme à l'autre. Il ne s'agit pas d'une diminution de budget, mais bien d'un glissement de moyens. C'est le budget lié aux parcs naturels qui est passé de 0.60 à 0.61.

Elle ajoute que les budgets liés au personnel du DNF se retrouvent chez la ministre de la Fonction publique.

A propos du Fonds de protection de la biodiversité, institué par l'article 58septies de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, elle indique qu'il a notamment pour objet de percevoir les compensations financières accor-

dées en complément ou en remplacement de compensations naturelles sur le terrain, dans le cadre de projets ayant un impact négatif sur la biodiversité. Les compensations financières ne sont pas systématiques. Le principe est de privilégier les mesures d'évitement, d'atténuation et, enfin, les mesures de compensation directement sur le terrain. À ce jour, la Wallonie privilégie les compensations en nature et les mises en oeuvre sur le terrain. Lorsque des compensations naturelles suffisantes sont mises en oeuvre sur le terrain, une compensation financière n'est pas toujours requise.

Par nature, ces compensations financières sont peu prévisibles puisqu'elles dépendent de projets et de décisions intervenant au cours de l'exercice budgétaire. Si aucune dépense n'a été prévue sur ce fonds pour l'exercice concerné, cela ne signifie toutefois nullement une absence de moyens consacrés à la biodiversité.

A propos du Plan national climat, l'intervenante précise qu'il ne s'agit pas de ses compétences.

Par rapport au renforcement d'aires protégées et la situation à la suite de leur augmentation, elle précise que la fiche 97 du Plan de relance consacrée à l'augmentation de la surface d'aires protégées arrive à échéance. Les résultats obtenus dans ce cadre ont été récemment communiqués dans la presse. L'atteinte de l'objectif de 5 % est ambitieux et nécessite la mobilisation de l'ensemble des contributions et des acteurs concernés. Il convient tout d'abord de formaliser le cadastre des surfaces bénéficiant *de facto* d'un niveau élevé de protection, sans pour autant être formellement classées en réserve naturelle. Sont notamment concernées certaines zones au sein du réseau Natura 2000 et/ou des surfaces faisant déjà l'objet de mesures de gestion permettant de les assimiler à des surfaces bénéficiant d'un statut de protection fort, sans en avoir la reconnaissance formelle. Il conviendra également d'évaluer dans quelle mesure d'autres surfaces publiques peuvent être mobilisées, notamment en forêt publique, ainsi que sur des terrains relevant d'autres entités du SPW telles que l'agence wallonne du patrimoine (AWaP), le SPW Mobilité et Infrastructures (MI) et le Territoires, Logement, Patrimoine et Energie du SPW (TLPE). Ce travail continu a déjà permis l'identification de surfaces dépendant du SPW MI et qui pourront faire l'objet d'une reconnaissance comme réserve naturelle. Enfin, elle souhaite également souligner le soutien apporté à plusieurs projets LIFE, tels que le projet LIFE Eislek, qui prévoit la restauration d'environ 450 hectares de milieux naturels, ainsi que le projet en cours d'élaboration porté par la Société royale forestière de Belgique. Elle indique être en discussion avec les acteurs privés pour avancer sur des leviers en travaillant avec les propriétaires, mais pas en faisant des acquisitions.

Concernant l'état d'avancement des schémas stratégiques, dont celui relatif au bassin de l'Ourthe aval, elle répond que la question relève des compétences du ministre Desquesnes puisque, comme l'était le schéma Vesdre, c'est intrinsèquement lié à la matière de l'aménagement du territoire. Effectivement, c'est en lien direct avec les cours d'eau navigables comme non navigables. Il est veillé à avoir les réponses correctes sur le terrain. Elle confirme sur ce point les concertations avec son cabinet et son administration. Le schéma stratégique du bassin versant de l'Ourthe est basé sur une démarche collaborative qui associe les cabinets ministériels concernés et les administrations compétentes.

Bien qu'il se trouve encore à un stade d'analyse et de définition du cadre d'action, plusieurs orientations structurantes se dégagent d'ores et déjà. Lors de la dernière rencontre du comité d'accompagnement, le bureau d'études Sweco Belgium a présenté un rapport introductif de travail, basé principalement sur les données régionales ouvertes et sur les premiers échanges avec les acteurs du territoire. Ce document n'est bien entendu pas encore finalisé, puisque le bureau d'étude et le comité sont en plein travail.

Mme la Ministre répond à Mme Bernard que la variation du programme 060 s'élève à 3 528 000 euros en crédits d'engagement et à 2 672 000 euros en crédits de liquidation en raison d'un glissement de budget entre le 060 et le 061. Pour le surplus, les variations sont réalisées au sein du programme 060, principalement pour des raisons techniques déjà évoquées.

A l'observation relative aux structures subventionnées, elle répond que la liste et les montants des subventions pluri-annuelles ont déjà été transmis aux députés lors de l'initial 2026 et n'ont pas changé depuis.

Concernant le point demandé sur Yes We Plant et la répartition sur les parts privées, communales et communales, elle indique que le programme Yes We Plant est considéré comme une réussite pour la structuration de la filière, avec 1 600 kilomètres de haies et 910 000 arbres plantés en Wallonie à la fin de l'année 2024. C'est pourquoi, même si les compteurs ne sont plus mis à jour depuis, plusieurs mesures se poursuivent afin de maintenir la dynamique engagée. Pour la suite, elle confirme que des moyens financiers sont toujours prévus. Un nouveau dispositif de contrats de culture sera lancé avec une enveloppe de 300 000 euros pour les petits producteurs wallons. Les communes peuvent également continuer à bénéficier du droit de tirage de 10 millions d'euros. Les subventions à la plantation sont également maintenues. Cela s'accompagne d'un soutien renforcé à la filière wallonne de plants indigènes, via le soutien à la structure d'encadrement des pépinières forestières, ainsi que d'incitants financiers liés à la promotion de la charte « Végétal d'ici », avec la majoration de 500 euros accordée aux communes participantes dans le cadre de la Semaine de l'arbre lorsqu'elles prennent des plants « Végétal d'ici ».

Concernant la lutte contre les feux de forêt et le budget prévu pour la gestion des incendies, l'oratrice rappelle comme indiqué dans son exposé lors de l'initial 2026, que des moyens sont prévus pour poursuivre le travail de cartographie et d'accessibilité des zones de secours et des massifs sensibles au risque d'incendie des milieux naturels sur le DF 060.068. En matière de formation, les agents poursuivent la coopération avec l'Entente Valabre, centre de référence en France pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt. Ces budgets sont imputés sur le DF 060.004. Cela représente un budget estimé de 250 000 euros en engagement et de 200 000 euros en liquidation, imputés sur le budget du DNF.

À cela s'ajoute la gestion de nos forêts, déjà mise en place par le Département de la nature et des forêts pour la gestion et la prévention des incendies. La Wallonie soutient aussi la mise en place du Belgian Wildfire Network, un réseau fédéral qui réunit l'Université de Gand, l'Université de Liège, le DNF et les services de secours. Ce réseau facilitera le partage de connaissances et de bonnes pratiques. La cellule de vigilance du DNF assure par ailleurs un suivi permanent du risque incendie et a démontré son efficacité au début du mois de mai, durant la période de sécheresse. Nous faisons également partie du réseau Forest Europe, où il y a un partage d'expériences sur la prévention des feux de forêt au sein de pays d'Europe. Cela dépasse l'Union européenne. Elle indique avoir pu se rendre il y a quelques semaines en Suède, et voir à quel point l'échange d'informations entre pays permet d'être plus forts au niveau wallon pour développer toutes ces mesures de prévention des feux de forêt. Tous les dispositifs mis en place fonctionnent et les endroits où des débuts de feux de forêt ont démarré, ont pu être stoppés au plus vite.

Au niveau des cours d'eau et de la reconstruction des berges, elle confirme la période d'éligibilité prolongée jusqu'en 2030. À titre d'exemple, les subventions octroyées en décembre dernier aux provinces pour renforcer les actions qu'elles mettent en oeuvre pour la prévention et la lutte contre les inondations visent des dépenses éligibles jusqu'en décembre 2030. Le ministre-président poursuit ses échanges avec la BEI afin de formaliser cette décision, qui a déjà fait l'objet d'un accord de principe.

Mme la Ministre indique que 13 chantiers sont en cours ou le seront sous peu – quatre à Chaudfontaine, deux à Pepinster, trois à Theux, trois à Spa, un à Limbourg. Une présentation des résultats de la modélisation globale à Chaudfontaine a eu lieu vendredi dernier avec la commune par la Direction des cours d'eau non navigables (DCENN) et l'Agence de développement territorial pour le Province de Liège (SPI). À ce jour, la Direction des cours d'eau non navigables poursuit la modélisation hydraulique de divers tronçons afin de continuer à rechercher des solutions de lutte contre les inondations en concertation avec les communes. La SPI prépare quant à elle le cahier des charges « travaux », qui intègre les différents éléments liés à ces démarches – calculs de stabilité, analyse de sol en cas de présence de pollution, concertation avec le Département de la nature et des forêts, réalisation des plans d'exécution, passation de marchés et suivi de l'exécution des travaux.

Concernant la programmation des chantiers à venir, Eupen dépendait également du travail de l'étude de gestion dynamique des barrages menée par le SPW MI. Aujourd'hui, la modélisation du tronçon Eupen-Pepinster est inscrite dans le marché-cadre dont elle a signé la décision motivée d'attribution et qui vise à réaliser des marchés de modélisation hydraulique et hydrologique ainsi que la centralisation des données topographiques.

Les travaux, qu'il s'agisse de travaux de modélisation comme de chantiers de travaux, sont bien menés, conformément à la maquette budgétaire. Dans ce cadre, elle tient à rappeler l'octroi d'une tranche ferme à la SPI en décembre 2025 de 62 millions d'euros pour fluidifier le démarrage des grands chantiers.

Les budgets complémentaires permettent à la DCENN d'engager les marchés nécessaires à l'entretien des cours d'eau, dont elle est gestionnaire, sur l'ensemble du territoire wallon.

Il est important de rappeler que certains de ces marchés sont pluriannuels et permettent l'intervention sur les cours d'eau de première catégorie à l'échelle de sous-bassin. Il peut s'agir, de manière non exhaustive et non exclusive, des travaux suivants :

- le nettoyage des cours d'eau non navigables, y compris le curage ou l'enlèvement d'embâcles. Il est important de maintenir un niveau élevé d'entretien, c'est un moyen de prévention des inondations ;
- l'entretien et la petite réparation des ouvrages situés dans ces cours d'eau, y compris la consolidation des berges ;
- l'entretien de la végétation des berges et la lutte contre les plantes invasives ;
- la petite réparation, le renforcement et le dégagement des digues longeant les cours d'eau non navigables ;
- l'entretien, la réparation et les mesures assurant le bon fonctionnement des stations de pompage liées à ces cours d'eau.

Les moyens complémentaires obtenus en engagement serviront à tout ce qui précède.

Elle confirme que les crédits sont bien complémentaires et mobilisés à l'ajustement. Ils ne viennent pas d'une autre partie de son budget. C'est un moyen supplémentaire pour renforcer les moyens d'action de la DCENN pour l'entretien des cours d'eau.

Concernant la réalisation des zones d'immersion temporaire (ZIT), les moyens pour le soutien à ces réalisations viennent principalement du projet Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) 99. Suite aux trois appels à projets lancés par le Gouvernement précédent, 17 projets de ZIT et de reméandration sont soutenus. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui achevés ou arriveront à terme d'ici la fin de cette année. Cependant, considérant la complexité liée à ces projets, notamment les périodes d'intervention strictement encadrées sur les cours d'eau et l'importance de garantir la mise en oeuvre de ces différents projets, le Gouvernement a approuvé, ce 11 juin, une prolongation des projets jusqu'au 30 juin 2027.

Par rapport à la consommation budgétaire du projet 319, il est important de rappeler que les budgets concernent l'ensemble du territoire wallon. Pour l'année 2026, 8 954 000 euros en crédits d'engagement et 9 962 000 euros en crédits de liquidation ont été transférés sur les DF du programme 122. Il s'agit principalement d'anticiper l'attribution de marchés de travaux ou de modélisations hydrauliques actuellement en cours.

Mme la Ministre indique à M. Mockel, concernant la diminution de 12 millions d'euros qu'il évoque qu'il s'agit du passage du budget de 0.60 à 0.61 qui est lié aux parcs naturels et n'est pas synonyme d'une diminution d'ambition pour la nature.

3. Répliques des membres

Mme Hanus regrette qu'il n'ait pas été procédé à une consultation spécifique des agents du DNF avant de procéder à la réforme singulièrement dure. Il aurait été préférable de collecter les retours du terrain et répondre aux besoins en matière d'équipement, en matière de développement des missions de ces agents essentiels sur les territoires ruraux.

Elle regrette que les États généraux de la protection des cultures n'aient pas été étendus aux forêts et que les captages d'eau n'aient pas été pris en compte. Néanmoins, elle félicite l'ensemble des parties prenantes qui se sont investies dans ce travail conséquent et intéressant.

La trajectoire de diminution des pesticides pourrait commencer en 2028 et s'arrêter en 2032 lit elle dans la presse. Elle s'interroge sur le calendrier d'application d'une telle trajectoire, vu les élections et un potentiel changement de majorité.

Elle estime que les modalités de mise en oeuvre d'une telle trajectoire sont *a priori* non fixées à ce stade. Des groupes de travail vont encore devoir se réunir pour dégager les dispositifs d'accompagnement, les mécanismes de compensation financière pour les agriculteurs, le phasage, et cetera. Elle fait observer que le communiqué du Gouvernement wallon, évite soigneusement le mot « interdiction ». Il y a manifestement encore beaucoup de travail à effectuer en la matière avant de pouvoir annoncer une telle trajectoire de diminution des pesticides.

Elle rappelle, sur base des articles de presse à ce sujet, que sur 600 zones de captage d'eau potable, 90 se rapprochent dangereusement des valeurs limites fixées par l'Europe. Il y aurait des concertations organisées avec les syndicats agricoles et, malheureusement, les associations environnementales ne seraient pas consultées, ce qui n'est évidemment pas normal.

Pire encore, elle évoque même un écran de fumée, puisque cette trajectoire ne sera activée que si les syndicats agricoles se mettent d'accord sur les modalités concrètes. Elle attendait un peu plus de concret en la matière. Lorsque l'on parle de réduction de l'usage des pesticides dans les zones de captage, un gros élément d'inquiétude, c'est la question du traitement des eaux déjà polluées.

Sur le développement rural, elle estime que la réponse de Mme la Ministre qui indique valider les engagements des projets construits par les communes, c'est juste remplir le travail minimum, ce qui ne constitue en aucun cas une vision politique sur le sujet. Elle souligne également que le décret annoncé réformant la matière en 2027, n'aura un impact potentiellement qu'en 2028, ce qui génère une nouvelle année perdue pour la ruralité, et elle le regrette amèrement.

Elle dénonce le fait que Mme la Ministre critique systématiquement l'héritage de ses prédécesseurs pour esquiver ses responsabilités.

M. Fontaine remercie Mme la Ministre pour ses réponses complètes sur la partie consacrée à l'agriculture.

Concernant l'agriculture biologique, il estime que Mme la Ministre devrait essayer de s'entendre avec le secteur puisque ce dernier n'a pas le même sentiment. Une concertation plus appuyée serait la bienvenue. Il confirme que la situation est ancienne et ne ressort donc pas de la responsabilité de Mme la Ministre. S'il n'y a pas de transformateur ni de vendeur, il ne sert à rien de développer le bio. C'est pour cela aussi qu'il insiste sur le fait que le calendrier de la marque forte doit avancer.

Mme Durenne souligne que la dernière séance sur les États généraux de la protection des cultures était très constructive. Tous les participants ont été coopératifs et cela a débouché sur un vade-mecum, un outil indispensable et nécessaire pour les agriculteurs. Si le vade-mecum, n'évoque pas les zones de captage, c'est parce que celles-ci et le Plan wallon de réduction des pesticides relèvent de la compétence du ministre Coppieters.

M. Dewez remercie Mme la Ministre et estime que pour la ruralité, il faut continuer à avancer.

M. Janssen remercie Mme la ministre pour ses réponses.

Mme Bernard remercie Mme la Ministre et lui demande de bien vouloir lui transmettre les fiches sur les réallocations et les transferts. Elle lui suggère pour l'avenir d'anticiper et de transmettre les fiches d'emblée ce qui faciliterait les débats.

Elle émet encore quelques doutes par rapport aux États généraux de la protection des cultures même si elle entend le travail réalisé en la matière et la présentation des résultats. Il va désormais falloir utiliser cet outil.

Elle entend que les associations environnementales ne seraient pas associées à ces travaux de suivi et estime que cela pose un problème parce que les questions en matière d'agriculture et d'environnement sont liées. Il serait dommage de dissocier les intervenants et les acteurs impliqués.

Pour la question du bio, elle ne partage pas vraiment l'optimisme de Mme la Ministre, parce que de nombreuses remarques proviennent du secteur bio lui-même. Elle souligne une diminution de la part de la production bio en Région wallonne, et estime qu'il convient de se pencher sur ce problème.

En matière de cours d'eau, elle note les moyens et les crédits complémentaires et leur provenance. Elle sait que c'est un travail qui prend du temps, mais les inondations de juillet 2021 auront cinq ans. Elle estime qu'il faudrait être plus réactif et mobilisateur pour avancer plus vite.

M. Jacob estime, concernant le PRW, que le tableau détaillé sera effectivement le bienvenu.

En ce qui concerne la diminution des pesticides en zone de captage, il a entendu que certains collègues s'interrogeaient sur la trajectoire 2028-2032, en raison des élections et d'une remise en cause du projet. Il trouverait étonnant qu'une autre majorité éventuelle ne travaillerait plus à diminuer les pesticides en zone de captage.

En termes de foncier, il note que la définition de l'agriculteur actif devrait arriver en 2027, en parallèle avec le travail sur la PAC. Il pense que c'est cohérent et essentiel, puisqu'à un moment donné, s'il y a une contraction des moyens de l'Europe, il y a tout intérêt à ce qu'on redirige ceux-ci vers ceux qui en ont vraiment besoin.

En matière d'assurances agricoles, il défend une ligne équilibrée à savoir maintenir les interventions publiques et développer peut-être un pilier privé.

En termes de formation agricole, il note que tout est inscrit dans le décret. Les contenus sont *a priori* satisfaisants. Ce qui vient du terrain est un peu plus mitigé. Il faudra sans doute, réexaminer le contenu de la formation agricole pour assurer une meilleure liaison entre le volet théorique et le volet pratique. Il indique que dans le cadre des récentes visites de la commission dans les centres de recherche, la demande revient souvent de savoir comment implémenter la recherche et la théorie directement sur le terrain. Il a entendu que le vade-mecum était un outil vivant qui devrait être diffusé et juge cela positif.

Concernant le repère fort, il estime que c'est une démarche positive et souhaite que le secteur bio puisse être embarqué et y trouver sa place.

Le nouveau plan contre le frelon asiatique porte déjà ses fruits dans la volonté de conscientisation collective et de suivi plus précis des données.

Concernant le plan de restauration de la nature, il prend bonne note que Mme la Ministre fera tout pour respecter les délais. La priorité c'est le délai, mais c'est surtout la qualité et la praticabilité de ce plan qui constitue l'essentiel du travail.

En ce qui concerne les surfaces des aires protégées, il estime que l'approche de Mme la Ministre est la bonne. Il a entendu que le *screening* des surfaces publiques continuait à s'effectuer et que des terrains ont déjà été identifiés et c'est une bonne chose. Il demande ce qu'il adviendra des terrains qui ont été identifiés. Travailler avec les propriétaires privés est une très bonne idée selon lui.

Enfin il fait observer qu'en 2027, de beaux dossiers vont arriver à savoir la PAC, le foncier, le plan Bio, la marque forte, le PCDR, le plan de restauration de la nature et peut-être une consigne sur les canettes.

M. Mockel répète sa frustration concernant le manque d'explications dans les documents budgétaires, ce qui prolonge inutilement les travaux.

Il regrette toutes les diminutions subies depuis deux ans -que ce soit pour le DNF, les budgets pour la nature ou la biodiversité- et l'immobilisme qui en résulte. Cela s'est confirmé dans le budget ajusté, que ce soit pour la réglementation de la chasse récréative, en matière de ruralité ou de diminution des pesticides.

Pour revenir aux États généraux, et la fameuse trajectoire pour la protection des captages d'eau présentée par la majorité comme une grande victoire, il estime qu'en fait, c'est un *statu quo*. Il ne voit pas ni les avancements ni les perspectives ni le planning concret.

La promotion du bio était incompréhensible sur la base des documents budgétaires sans le commentaire oral de Mme la Ministre.

Il a constaté, dans l'ajustement qu'il y avait 2,5 millions de moins sur le DF 57.007 et presque 1 921 000 euros en moins au 57.001, qui semble être l'ancien 003, notamment sur tous les contrats avec des tiers, pour le contrôle et les certifications des produits. Il y reviendra dans l'analyse par article budgétaire.

Concernant TerrAé, et l'affirmation de Mme la Ministre qu'il y avait toujours son soutien, notamment à Greenotec ou à Fourrages Mieux, il demande de quel budget ils disposent actuellement.

Pour le budget nature, si les explications de Mme la Ministre selon lesquelles il s'agit de mouvements budgétaires et de glissements peuvent expliquer certaines choses, il ne comprend néanmoins pas pourquoi on a totalement supprimé par millions des moyens qui existaient encore il y a deux ou trois ans, et ce, même s'il y a moins de budgets européens. Cela traduit un manque d'ambition et génère des effets catastrophiques, à l'instar du projet TerrAé.

Il revient sur sa question concernant Yes We Plant pour savoir combien recevraient les communes, les ASBL, les entreprises, sur le budget qui est prévu.

Il relève que Mme la Ministre a indiqué avoir déjà communiqué le tableau des subventions facultatives en décembre. Mais il y a des lignes où il est impossible de voir à qui sont destinées ces subventions. Il lit « DF XXX.XXX », et il souhaite que Mme la Ministre puisse revenir sur ces éléments, notamment pour le DF 056.143 et le DF 060.020 et préciser pour quelle association et de quel budget il s'agit exactement.

Pour le DNF, il a noté une diminution de 1,3 million d'euros, et Mme la Ministre a évoqué un transfert de 72 000 euros pour un marché d'achat de smartphones. Il sollicite des explications concernant les 1,2 million d'euros restants et demande s'il s'agit d'un glissement de budget ou d'une diminution et dans ce dernier cas, indiquer de quoi il s'agit.

Concernant le plan contre le frelon à pattes jaunes, à ce poste – le DF 060.033 –, il note 1,2 million d'économie, or Mme la Ministre a évoqué 55 millions d'euros alloués au plan. Il demande ce qui reste dans ce poste et si des missions ont été abandonnées.

Mme Hanus à l'instar de Mme Bernard, sollicite la remise par Mme la Ministre d'un tableau reprenant les différentes fiches.

4. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond, concernant TerrAé, que l'agroécologie fait partie de la boîte à outils pour cultiver et diminuer l'utilisation de pesticides. Elle ne met pas fin à ces outils agroécologiques.

Au contraire, elle a même réussi à réserver des moyens disponibles et elle souhaite les utiliser de la manière la plus efficace possible pour faire perdurer les actions importantes de TerrAé, en précisant toutefois que TerrAé a bénéficié d'un financement important et qu'elle en maintient certaines parties. 35 000 euros sont attribués respectivement à Greenotec et à Fourrages Mieux. L'objectif est de maintenir l'accompagnement des agriculteurs engagés dans l'apprentissage des pratiques agroécologiques. Cette approche repose sur de la recherche-action participative, les expérimentations en ferme, les échanges entre agriculteurs et l'appui technique sur le terrain. Greenotec assurera toujours l'animation et la coordination du réseau, tandis que Fourrages Mieux apportera son expertise technique, notamment sur les prairies. Les moyens seront concentrés sur des thématiques prioritaires telles que l'autonomie protéique, la réduction d'intrants, la gestion des sols, des prairies et la biodiversité fonctionnelle. Le but est d'assurer la continuité de l'accompagnement des agriculteurs, d'éviter la dispersion des moyens et de renforcer les complémentarités entre les acteurs.

LES DÉPENSES

DO 15 – AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Programme 001 : Fonctionnel

1. Questions et observations des membres

Mme Hanus constate une hausse des moyens dédiés au DF 001.116 destiné à couvrir les dépenses relatives aux frais de fonctionnement transversaux payés au secteur privé. Elle demande si cette augmentation est due au transfert de certaines missions du DNF vers le privé. Globalement, elle note que l'augmentation des crédits de ce programme est issue d'arrêtés de transfert. Elle demande de quels DF viennent ces crédits.

M. Jacob pose une question sur le DF 001.057 qui subit une variation d'un peu plus de 1 million d'euros. Il sollicite des éléments d'informations sur ce DF.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond qu'au niveau du DF 001.116, il s'agit de 72 000 euros pour les achats de smartphones dans le cadre du permis de chasse et frais de téléphonie.

Concernant le 001.057, il s'agit du RIDEA, un outil qui va être mis en oeuvre par la DAEA pour tout ce qui concerne la comptabilité agricole pour répondre aux prescrits européens. La variation de ce DF concerne la mise en oeuvre du permis de chasse électronique.

3. Répliques des membres

Mme Hanus souligne, concernant le DF 001.016, qu'il y a une fluctuation de 450 000 euros qui ne doit pas concerner uniquement l'achat de smartphones.

Programme 056 : Transversal et coordination des politiques agricoles et environnementales

1. Questions et observations des membres

M. Spies constate globalement une hausse des crédits destinés au programme 15.056, qui sont surtout les DF destinés à financer la part wallonne obligatoire du programme européen qui augmente. Il s'agit d'un incontestable dû. En revanche, il constate une nouvelle fois une diminution substantielle du soutien aux associations, comme c'est le cas au DF 056.80.

Dans son exposé particulier, Mme la Ministre a évoqué une diminution des subventions aux ASBL dans le cadre de relations internationales. Il demande quelles associations sont visées par cette diminution de moyens.

M. Mockel évoque la diminution de 275 000 euros du DF 056.143 et sollicite des explications sur les raisons de cette diminution et qui cela concerne. Ensuite, il note une mise à zéro du DF 056.047 qui est une subvention au secteur public et il demande des explications.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique que le DF 056.080, permet de régler l'encours FEAMPA, le DF 056.143 permet de provisionner la subvention donnée à *Quel temps pour la planète*, l'émission de la RTBF. Elle admet qu'il y a énormément d'arrêtés de réallocation et de transfert et elle n'apprécie pas particulièrement la pratique. Elle a sensibilisé le SPW ARNE au fait que les budgets devaient être mieux provisionnés, mieux réfléchis pour qu'il n'y ait pas ces réallocations techniques en cours de législature qui génèrent beaucoup de mouvements sur les différentes lignes budgétaires. Une réunion est également prévue dans les prochaines semaines pour limiter ces mouvements techniques et qui, par conséquent, prennent du temps à être expliqués en commission. Il n'y avait pas assez de fonds provisionnés pour *Quel temps pour la planète*, raison pour laquelle il a fallu aller chercher sur un autre DF les moyens requis pour honorer la subvention. Elle ajoute qu'elle communiquera le détail de toutes les réallocations (annexe 2).

Programme 057 : Développement et étude du milieu

1. Questions et observations des membres

M. Mockel observe en crédits d'engagement, pour le DF 057.001, une diminution de 921 000 euros et pour le DF 057.007 une diminution de 2,5 millions et sollicite des explications. La DF 057.033, subit également des diminutions et il souhaite en connaître les raisons.

M. Fontaine revient sur le DF 057.007 destiné à octroyer des subventions aux centres régionaux de référence et d'expérimentation assurant l'information, la sensibilisation et l'encadrement en matière agricole. A l'initial, Mme la Ministre a expliqué le mécanisme de financement avec une pluriannualisation. Les moyens d'action sont prévus pour cinq ans et sont liquidés année après année. De la sorte, si le nombre de bénéficiaires est stable, les crédits de ce DF sont connus et ne doivent vraisemblablement pas évoluer. Or, ici, il y a un ajustement. Il demande si cela signifie qu'il y a eu une modification dans le chef des bénéficiaires ou s'il s'agit d'une réallocation entre DF, vers le DF 057.021, par exemple.

Le DF 057.033, vise les subventions universitaires en faveur des recherches scientifiques et techniques en matière agricole et agroalimentaire et il s'interroge sur sa diminution. Il rappelle que la Commission a eu l'occasion de visiter plusieurs centres de recherches agricoles en Wallonie, en Flandre, en France et dernièrement aux Pays-Bas. Dans ce cadre, les députés ont pu se rendre compte à quel point la recherche et le rôle des universités étaient importants.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond, concernant le DF 057.001, que la diminution de 921 000 euros permet de régler un encours du 057.006 pour des consommables du SPW ARNE.

Pour le DF 057.007, il s'agit de la variation compensée qu'elle évoquait en fin de présentation générale. Il y a 1 million d'euros pour le CRA-W et 29 000 euros pour l'investissement dans le centre d'essais horticoles, et cetera. Cela a été placé les DF 057.035 et 057.039.

Pour le DF 057.033, les montants ont été mis au niveau du 058.33 pour le projet « Manger fermier ».

Les diminutions du DF 057.007, ont été reventilées sur d'autres DF pour des questions de codes SEC. Les différents acteurs concernés sont : Agricall, ReQuaSud, MAEC Sol, le projet AltWalCuivre mené par le CRA-W, les projets de centres pilotes FIWAP, Maïs, CÉPIFRUIT, les projets « Essais VCU » et la MAEC Sol pour le CRA-W dans le cadre de son encadrement, les primes Poulain, le projet « Manger fermier » et l'aide à la transformation et production *TC-PA*.

Programme 060 : Nature, Forêt, Chasse-pêche

1. Questions et observations des membres

M. Spies sollicite une précision sur les motifs du transfert du DF 060.036 vers le DF 061.066.

M. Mockel revient sur le DF 060.004 et les 1,3 million d'euros. Il y a un transfert pour 72 000 euros et il demande ce qu'il advient du reste de la somme. Il demande également une explication concernant une augmentation en crédits d'engagement du DF 060.073.

Par ailleurs, il constate dans le DF 060.020 « Subvention aux ASBL au service des ménages en matière de ressources forestières », une diminution de 495 000 euros et demande à en connaître les motifs ainsi que les associations concernées. Il termine avec le DF 060.078, qui a 950 000 euros de plus dans les crédits d'engagement et ce, sans explication.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond qu'en ce qui concerne le transfert du 060.036 vers le programme 061, au vu de l'arrêté du Gouvernement wallon qui encadre les subventions aux parcs naturels, il y a trois subventions dans ses compétences, à savoir le fonctionnement général, la mise en oeuvre d'un plan d'action en matière de ruralité et la mise en oeuvre d'un plan d'action en matière de biodiversité. Jusqu'à récemment, toutes ces subventions étaient gérées par la Direction de la nature et des espaces verts. Le renforcement des collaborations et le suivi entre la Direction de la nature et la Direction de la ruralité ont mené à une répartition budgétaire plus claire. Les subventions de fonctionnement et pour la ruralité sont transférées sur le programme 061. Ce mouvement a été réalisé en cours d'année, après analyse définitive de la répartition des moyens entre les directions, comme cela avait été annoncé à l'initial.

Concernant le DF 060.078, il s'agit de réallocations pour des subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignement d'arbres – AGW 2016 – pour les sociétés privées et associations de fait, plus la mesure 355 et le LIFE Vard parce qu'il s'agit là d'investissements.

En ce qui concerne le 060.064, il y a 72 000 euros pour les permis de chasse, mais également pour des dépenses intérieures du DNF, principalement des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses « métiers » ont nécessité de transférer les moyens vers le programme 001.

Au niveau du DF 060.073, cela vise la mesure 355 à savoir l'entretien annuel du parc de Séroule et des besoins en services extérieurs d'entretien en forêt.

Concernant le DF 060.020, il s'agit d'un retrait pour alimenter le DF 060.071 pour la rénovation de la toiture du Comptoir des graines et la rénovation du bâtiment des services extérieurs du DNF (annexe 3).

3. Répliques des membres

M. Mockel demande quel est le projet concret qui sous-tend le mouvement dans le DF 060.078, qui passe de 88 000 euros à 993 000 euros.

4. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond qu'au niveau du LIFE, il s'agit notamment d'un investissement, ce qui peut représenter des sommes plus importantes. Elle indique fournir davantage d'informations sur les projets précis par écrit.

DO 18 – ENTREPRISES, EMPLOI, RECHERCHE

Programme 111 : Formation agricole

1. Questions et observations des membres

M. Fontaine demande si les formations en matière agricole sont toujours organisées sous forme d'appels à projets et si une réforme en vue de simplifier ce mécanisme, à renouveler tous les deux ans, est envisagé. Il demande quelles seront les thématiques pour les prochains appels à projets.

Si l'indépendance du conseil agricole est importante, l'indépendance des formations l'est tout autant, en conséquence il souhaite savoir comment il est vérifié que les structures qui donnent ces formations ne soient pas également sous l'influence de certaines multinationales. Il questionne les garanties d'indépendance intégrées dans les appels à projets.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond qu'en ce qui concerne la formation agricole, il est bien prévu de continuer par appels à projets – en tout cas pour le prochain cycle, qui va être lancé dans les prochaines semaines. Il n'est pas prévu de le réformer, sachant que le délai est court pour être relancé dès l'année prochaine pour une période de deux ans. Par ailleurs, le contenu des formations et d'autres détails figurent dans le Code wallon de l'agriculture. Ces éléments sont réanalysés par l'administration, mais il y a également des garanties dans les textes réglementaires pour éviter l'influence des multinationales.

LES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (UAP)

ENTREPRISES RÉGIONALES (TITRE V), SERVICES A COMPTABILITÉ AUTONOME (TITRE VI), ET ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC CATÉGORIE A (TITRE VII)

L'organisme payeur de Wallonie

1. Questions et observations des membres

M. Fontaine revient sur le solde SEC de l'OPW et note qu'à l'initial, il était à zéro. Il souhaite connaître l'objectif SEC ajusté et, le cas échéant, la raison pour laquelle il a été modifié.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond que, le solde SEC a effectivement été dégradé, ce qui est dû à un retour de trésorerie, comme le veut le décret sur les SACA, mais aussi à l'attaque informatique sur le SPW ARNE. Il y a eu des retards dans les paiements aux agriculteurs. La Commission en a fait le reproche et une amende a été infligée à la Région wallonne. Les discussions sont en cours avec la Commission européenne sur les éléments qui démontrent que le paiement quoique tardif est bien intervenu et ce, pour supprimer cette amende.

M. Fontaine questionne la hauteur de la dégradation du solde SEC.

Mme la Ministre répond qu'il s'agit de moins 6,8 millions.

Centre wallon de recherche agronomique (CRA-W)

1. Questions et observations des membres

M. Spies fait observer une erreur dans le tableau de la page 100 qui comprend des colonnes relatives au budget 2025 et non 2026.

Il constate que le CRA-W perçoit 4 247 000 euros de recettes pour mettre en oeuvre des fiches PRW et il demande ce qu'il advient du financement de ces projets au-delà de 2026, si l'arrêt de celui-ci, aura un impact en termes d'emplois et, le cas échéant, si un mécanisme spécifique d'accompagnement des agents concernés est envisagé.

Il fait observer que le CRA-W est doté de 1 million d'euros complémentaire en vue de mettre des bâtiments en conformité. Il demande quelles sont les mises en conformité visées par ce budget, quand les travaux seront réalisés. Il questionne le solde SEC du CRA-W, l'objectif SEC ajusté et le cas échéant, la raison de cette modification.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique que le solde SEC est passé à moins 1 093 000 euros pour l'ajusté.

Les travaux concernent, par exemple, de la ventilation vétuste et il y a une réflexion globale pour rénover tout le bâti du CRA-W, parce qu'il y a beaucoup d'implantations différentes et qui ont chacune des rénovations à réaliser. Ce dossier reviendra pour 2027.

Au niveau des subventions, il s'agit de projets PRW et il était su par tous que ce financement était limité dans le temps.

V. VOTE

La Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

N. JANSSEN

E. FONTAINE

Le Président,

F. HUBERTY



Wallonie
Le Gouvernement



Wallonie
Le Gouvernement

BUDGET AJUSTÉ 2026

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ
EN CHARGE DE LA FORÊT, DE LA NATURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

15 juin 2026



Wallonie
Le Gouvernement

OPW et aides PAC

- **DF 058.047**

- + 2.921.000€ en CE & CL

- **DF 058.051**

- + 886.000€ en CE & CL

Formation agricole

• DF 111.001

☐ + 2.663.000€ en CE



Wallonie
Le Gouvernement

CRA-W

• DF 057.039

☐ 1.000.000€ en CE



Cours d'eau

• DF 061.007

☐+ 4.221.000€ en CE

DNF

- Chaussants : 352.000 €**
 - Solde du marché – transfert budgétaire

- Masse d’habillement : 850.000 €**
 - Engagement exceptionnel



Variations compensées

Domaine fonctionnel	Compte budgétaire	Montant CE	Montant CL
001.116	81211000	72	72
056.001	81211000	393	
056.082	83132000		194
056.080	83300000		-50
056.106	84340000	-393	-194
056.085	85112000		50
057.007	83132000	-1029	
057.027	84140000	-35	-35
057.035	85112000	29	
057.039	86141000	1000	
057.081	86141000	35	35
060.004	81211000	-72	-72
	TOTAL	0	0



Wallonie
Le Gouvernement

MERCI !

Date demande SPW-Finances	N° AT/AR	DF	Réallocation CE	Réallocation CL	justifications
8-janv	<u>12</u>	057.007	-995	-896	
		057.021	995	896	Subvention à Agrical
13-janv	<u>15</u>	057.007	-15	-15	
		001.060	15	15	Factures Wordline du permis de chasse
13-janv	<u>16</u>	061.051	-15	-15	
		061.065	15	15	Subventions contrats rivière pour LIFE Riparias
13-janv	<u>17</u>	001.116	250	250	Dépenses transversales du SPW ARNE
		001.152	3	3	Dépenses transversales du SPW ARNE
		001.154	3	3	Accord transactionnel 6230/20 Hartert et Socogetra
		001.163	35	35	Location de garages pour piègeurs de rats musqués et matériel de limnimétrie
		056.001	-50	-50	
		057.001	-3	-3	
		060.004	-100	-100	
		061.003	-138	-138	
26-janv	<u>23</u>	122.002		-2 839	
		122.551		210	PNRR projet 198
		122.404		60	PNRR projet 198
		122.464		27	PNRR projet 198
		122.510		140	PNRR projet 198
		122.400		1 496	PNRR projet 198
		122.402		158	PNRR projet 198
		122.438		274	PNRR projet 198
		122.439		320	PNRR projet 198
		122.465		154	PNRR projet 198
26-janv	<u>24</u>	011.025	-43	-43	
		011.027	43	43	Crédits cabinet
29-janv	<u>27</u>	111.001		-1 100	
		111.022		100	Répartition des CL selon la nature des bénéficiaires des AAP pour formation agricole
		111.023		1 000	Répartition des CL selon la nature des bénéficiaires des AAP pour formation agricole
30-janv	<u>30</u>	121.001	-3 146	-3 033	
		056.023	637	440	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.045	206	259	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.058		916	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.111	546	332	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.118	892	475	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.122	865	527	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.123		5	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.124		39	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.125		8	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.050		2	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
		056.140		30	Crédits nécessaires aux programmes FEDER
3-févr	<u>36</u>	057.065	-50		
		062.073	50		Complément pour la convention Agra-Ost
3-févr	<u>37</u>	057.065		-50	
		062.073		50	Complément pour la convention Agra-Ost
5-févr	<u>41</u>	122.002	-655	-15 149	
		122.443		97	PNRR projet 99
		122.435		2 075	PNRR projet 99
		122.437	655	1 275	PNRR projet 99
		122.438		1 442	PNRR projet 99
		122.447		911	PNRR projet 98
		122.465		8 921	PNRR projet 98
		122.468		182	PNRR projet 98
		122.509		206	PNRR projet 99
		122.600		40	PNRR projet 99
6-févr	<u>43</u>	122.001		-486	
		122.469		122	PRW projet 208
		122.483		69	PRW projet 209
		122.507		295	PRW projet 208
10-févr	<u>51</u>	001.116	200	200	Dépenses transversales du SPW ARNE
		001.154	4	4	Condamnation SPGE
		001.163	13	13	Locations de hangars pour la Direction de la Qualité et du BEA
		057.001	-50	-50	
		057.007	-63	-63	
		060.004	-100	-100	
		061.003	-4	-4	
13-févr	<u>59</u>	062.007		-108	
		062.062		108	Gestion de l'encours
13-févr	<u>60</u>	060.004		-383	

		060.078		68	Gestion de l'encours
		060.100		300	Gestion de l'encours
		060.109		10	Gestion de l'encours
		060.115		5	Gestion de l'encours
19-févr	71	122.512		76	PRW projet 163 (chez YC - mauvaise transcodification)
20-févr	75	121.001		-322	
		056.023		30	Gestion de l'encours
		056.045		264	Gestion de l'encours
		056.123		28	Gestion de l'encours
20-févr	76	057.007	-1 118	-1 051	
		057.021	103	100	Projets Agricalt, Requasud et MAEC Sol
		057.027	70		Projet Altwalcuivre
		057.035	36		Projet pour les centres pilote FIWAP, MAÏS et CEPIFRUIT
		057.064	459	400	Projets Essais VCU et MAEC Sol pour le CRA-W
		057.067	50	50	Primes poulains
		058.033		101	Projet "Mangez fermier"
		058.034	200	200	Aides à la transformation et production (TCPA)
		058.053	200	200	Aides à la transformation et production (TCPA)
3-mars	90	122.002		-3 106	
		122.465		3 106	PNRR projet 97
20-mars	110	001.057	580		Contrat SPM DNF et formulaires électroniques examen de chasse
		001.058	400	980	Projet GESCAFF et CL pour DAFNE, LIFE et Artémis
		060.004	-580	-580	
		061.003	-400	-400	
20-mars	111	056.080	-395	-414	
		056.081	-68	-105	
		056.082	30	210	Gestion de l'encours
		056.085	38	14	Nouvel AAP FEAMPA
		056.047	-80	-20	
		056.102	80	80	Projet "Quel Temps" 2025 et 2026
		056.109	250	125	Nouvel AAP FEAMPA
		056.119	100	53	Nouvel AAP FEAMPA + Solde subvention Festival International Nature Namur
		056.126		9	Solde projet Geopark + AAP Biodiversité
		056.129		20	Gestion de l'encours
		056.127		5	AAP Biodiversité
		056.136	45	23	Nouvel AAP FEAMPA
23-mars	112	001.117		82	Gestion de l'encours
		001.120	74	74	Intérêts de retard
		001.121	11	11	Locations diverses
		001.143	60	71	Location base militaire, subvention vergers de la Donation Royale et diverses Réserves
		001.151	5	5	Domages causés par le loup
		001.163	8	8	Location caves de la pisciculture d'Emptinne
		001.168	75	75	Achat parking pour le Musée de Mons
		056.047	-75	-75	
		060.004	-138	-149	
		060.068	-5	-5	
		060.030	-5	-5	
		061.003	-10	-10	
		061.034		-82	
24-mars	113	122.001	-300	-6 036	
		122.414		468	179.500 projet 203 - 20.000 projet 217 - 267.774 projet 227
		122.438	300	300	Projet 210
		122.469		2 280	100.000 projet 210 - 131.214 projet 142 - 145.724 projet 202 - 70.562 projet 203 - 54.500 projet 211 - 625.000 projet 215 - 235.000 projet 216 - 917.225 projet 227
		122.471		252	82.634 projet 142 - 169.308 projet 202
		122.477		2 380	22.556 projet 142 - 661.181 projet 203 - 1.695.500 projet 211
		122.483		272	Projet 202
		122.507		68	Projet 203
		122.571		16	Projet 202
24-mars	120	122.002		-896	
		122.400		500	PNRR projet 198
		122.404		80	PNRR projet 198
		122.510		166	PNRR projet 198
		122.551		150	PNRR projet 198
24-mars	124	056.001		-460	
		057.033		-678	
		060.020		350	Subvention aux Parcs Nationaux
		060.043		368	Plan quinquennal de recherches forestières et convention Tétrasy Lyre
		060.068		40	Convention Contrats rivières sur Espèces Exotiques Envahissantes
		060.100		380	LIFE Vard, Intervention PAC 355 et Plan Quinquennal de Recherches forestières
24-mars	125	056.001	-290		
		057.006	180		Convention "Faune Sauvage"

		057.007	-200		
		057.033	-903		
		060.020	500		Subvention Parcs Nationaux
		060.043	293		Plan quinquennal de recherches forestières et convention Tétrás Lyre
		060.068	40		Convention Contrats rivières sur Espèces Exotiques Envahissantes
		060.100	380		LIFE Vard, Intervention PAC 355 et Plan Quinquennal de Recherches forestières
26-mars	132	056.145		100	
		056.143		-35	
		060.120		-135	
		060.123		20	
		060.121		50	
26-mars	133	056.145	500		Changement de code SEC d'un bénéficiaire dans subvntions facultatives pluriannuelles
		056.143	-175		
		060.120	-675		
		060.123	100		Changement de code SEC d'un bénéficiaire dans subvntions facultatives pluriannuelles
		060.121	250		Changement de code SEC d'un bénéficiaire dans subvntions facultatives pluriannuelles
27-mars	137	122.001		216	Alimentation de la réserve PRW pour combler le manque de crédits dans la maquette PRW
		057.007		-216	
27-mars	138	122.001		-3 083	
		122.596		98	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.597		15	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.408		509	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.438		1 418	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.586		69	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.587		262	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.507		557	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.541		155	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
7-avr	160	122.001	-8 954	-9 962	
		122.438		260	PRW projet 319
		122.462		3 102	PRW projet 319
		122.483	1 915	577	PRW projet 319
		122.514	1 439	414	PRW projet 319
		122.539		4 326	PRW projet 319
		122.556	5 600	1 283	PRW projet 319
7-avr	164	061.066		2 734	Subvention aux Parcs Naturels
		060.036		-2 626	
		060.053		-108	
7-avr	165	061.066	3 416		Subvention aux Parcs Naturels
		060.036	-3 282		
		060.053	-134		
7-avr	166	057.001	-868		
		001.057	868		Projet informtique RIDEA
7-avr	167	062.007		-121	
		062.064		104	Gestion de l'encours
		062.072		17	Gestion de l'encours
8-avr	181	061.003	-14		
		061.009	-125		
		061.016	-130		
		061.030	-300		
		061.038	-550	-550	
		061.043	550	550	Projet Beaudemont et Querton
		061.048	160		Projet Variane
		061.055	49		Projet du GREOVA
		061.059	360		Projet d'opérationnalisation du Stake Test en faveur du CRA-W
8-avr	184	056.113	100	58	Appel à projet FEAMPA + gestion de l'encours
		056.109		48	Gestion de l'encours
		056.106	-100	-106	
8-avr	190	057.001		-180	
		057.006		180	Gestion de l'encours
		057.007	-207		
		057.027		-119	
		057.062		119	Gestion de l'encours
		057.064	207		Essais VCU du CRA-W
8-avr	192	060.004	-235	500	Besoín paiement des factures des services extérieurs (encours revenu du 060.007,060.009,060.012)
		060.020	-995	-567	
		060.028	-477	-276	
		060.030	-11		
		060.033	-1 200	-200	
		060.036	205		Parcs Naturels

		060.041	-40	-40	
		060.043	43	43	Subvention pour la gestion de travaux dans les Réserves Naturelles ordinaires (ULiège)
		060.047	-477	-150	
		060.048	8		LIFE Eisleck Natagora (investissement)
		060.050	195		Subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres (AGW 2016) pour les particuliers et indépendants
		060.051	314		Mesure 355 (ex-PWDR) pour les communes (investissement)
		060.053	-204		
		060.054	36		Acquisition terrains en vue d'en faire des aires protégées ou des aires protégées ou des réserves ou des Forêts domaniales
		060.057	-3		
		060.068	322	250	Convention horizontale Espèces Exotiques Envahissantes Contrats Rivières - Année 2026
		060.071	612	300	Rénovation toiture comptoir à graines + investissement dans les batiments des Services extérieurs
		060.073	933		Mesure 355 (ex-PWDR) + entretien annuel parc séroule + besoin service extérieur entretien en forêt
		060.078	905	400	Subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres (AGW 2016) pour les sociétés privées et associations de fait + mesure 355 + life Vard (investissement)
		060.079	-105		
		060.088		74	Paiement solde subvention à la Forêt de Soignes
		060.093	3		Part de loyer concernant les droits de chasse en Forêts Domaniales Indivises à reverser aux copropriétaires
		060.095	3	3	Part de loyer concernant les droits de chasse en Forêts Domaniales Indivises à reverser aux copropriétaires
		060.100	392	168	Subvention de fonctionnement CREAVES + sub Boqueteau
		060.101	10	10	Achat terrain Herbeumont Réserve Naturelle Agréée
		060.106	-50	-50	
		060.107	-50	-50	
		060.108	38	38	Mesure 355 PS PAC pour les provinces (Investissement) + subvention plantation
		060.109	354	343	Mesure 355 (ex-PWDR) pour les entreprise de service public (investissement) + subvention plantation
		060.112	19	19	Subvention de fonctionnement aux CREAVES "personne physique"
		060.114	-815	-815	
		060.115	270		Subvention schéma structure 2026 - Forêt de Soignes + Parc national Vallée de la Semois
26-mai	206	122.001		-100	
		122.471		100	PRW Projet 227 - (partie Desquesnes - erreur de transcodification)
2-juin	210	122.001		-4.337	
		122.483		209	PRW 21.000 projet 95 - 21.000 projet 207 - 167.000 projet 229
		122.508		50	PRW projet 111
		122.469		127	PRW projet 206
		122.507		139	PRW projet 209
		122.471		80	PRW projet 209
		122.414		337	PRW projet 209
		122.586		93	PRW projet 209
		122.589		47	PRW projet 209
		122.438		3.255	PRW projet 228

N° projet		Source	CE 26 consommés	CL 26 consommés
95	Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique	RW		21 000
96	Soutenir la régénération de forêts résilientes	RW		
96	Soutenir la régénération de forêts résilientes	UE		
97	Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie	UE		1 944 247
98	Créer 2 parcs nationaux en Wallonie	UE		4 122 181
99	Mettre en place la remédiation de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau	UE	655 000	815 197
108	Soutenir la régénération de forêts résilientes (aspects recherche et formation)	RW		0
111	Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie	RW		0
123	Renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, et particulièrement en conservation et gestion de la nature, en soutenant des projets alliant universités et acteurs associatifs	RW		
142	Déployer le Smart farming : le digital au service de la transition	RW		423 467

198	Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la microtransformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières	UE		3 735 000
202	Opérationnaliser le Plan Bio 2030	RW		251 347
203	Mettre en œuvre les plans de développement des filières de la SOCOPRO	RW		68 241
204	Soutenir la R&D concernant les filières alimentaires	RW		149 998
206	outil DECIDE	RW		127 499
207	Analyser la mise en place d'un système de rémunération des externalités positives des exploitations	RW		20 008
208	Sensibiliser les exploitants et acteurs locaux à l'agroécologie et développer des outils digitaux de soutien à la transition	RW		400 481
209	Mettre en place les recherches actions en situation de terrain auprès de groupements d'agriculteurs et formation de conseillers (GAA agroécologie)	RW		46 215
210	Abattoirs publics	RW	0	0
211	CRA-W (Pole de Laboratoire Unique et étable)	RW		0
215	Observatoire de la consommation - APAQ-W	RW		850 000
216	Table de Terroir	RW		75 000
217	Interface entre producteurs et distribution	RW		0

227	Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial = Transmissions, repère fort, réflexe local APAQ-W	Fin des projets Transmission : TransmiFERM et Trans'MISSION + année 2026 du projet de campagne APAQ-W réflexe local (dont le budget prévu pour le repère fort) (+ budget prévu pour My Agri mais cela n'est pas encore confirmé par le GW)	RW	700 000
228	PCDR		RW	30 710
229	Tiers-lieux		RW	37 600
319	Berges		RW	454 000

Date demande SPW-Finances	N° AT/AR	DF	Réallocation CE	Réallocation CL	Justifications
26-janv	23	122.002		-2 839	
		122.551		210	PNRR projet 198
		122.404		60	PNRR projet 198
		122.464		27	PNRR projet 198
		122.510		140	PNRR projet 198
		122.400		1 496	PNRR projet 198
		122.402		158	PNRR projet 198
		122.438		274	PNRR projet 198
		122.439		320	PNRR projet 198
		122.465		154	PNRR projet 198
5-févr	41	122.002	-655	-15 149	
		122.443		97	PNRR projet 99
		122.435		2 075	PNRR projet 99
		122.437	655	1 275	PNRR projet 99
		122.438		1 442	PNRR projet 99
		122.447		911	PNRR projet 98
		122.465		8 921	PNRR projet 98
		122.468		182	PNRR projet 98
		122.509		206	PNRR projet 99
		122.600		40	PNRR projet 99
6-févr	43	122.001		-486	
		122.469		122	PRW projet 208
		122.483		69	PRW projet 209
		122.507		295	PRW projet 208
19-févr	71	122.512		76	PRW projet 163 (chez YC - mauvaise transcodification)
3-mars	90	122.002		-3 106	
		122.465		3 106	PNRR projet 97
24-mars	113	122.001	-300	-6 036	
		122.414		468	179.500 projet 203 - 20.000 projet 217 - 267.774 projet 227
		122.438	300	300	Projet 210
		122.469		2 280	100.000 projet 210 - 131.214 projet 142 - 145.724 projet 202 - 70.562 projet 203 - 54.500 projet 211 - 625.000 projet 215 - 235.000 projet 216 - 917.225 projet 227
		122.471		252	82.634 projet 142 - 169.308 projet 202
		122.477		2 380	22.556 projet 142 - 661.181 projet 203 - 1.695.500 projet 211
		122.483		272	Projet 202
		122.507		68	Projet 203
		122.571		16	Projet 202
24-mars	120	122.002		-896	
		122.400		500	PNRR projet 198
		122.404		80	PNRR projet 198
		122.510		166	PNRR projet 198
		122.551		150	PNRR projet 198
27-mars	137	122.001		216	Alimentation de la réserve PRW pour combler le manque de crédits dans la maquette PRW
		057.007		-216	
27-mars	138	122.001		-3 083	
		122.596		98	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.597		15	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.408		509	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.438		1 418	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.586		69	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.587		262	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.507		557	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
		122.541		155	PRW projet 229 - Tiers-Lieux ruraux
7-avr	160	122.001	-8 954	-9 962	
		122.438		260	PRW projet 319
		122.462		3 102	PRW projet 319
		122.483	1 915	577	PRW projet 319
		122.514	1 439	414	PRW projet 319
		122.539		4 326	PRW projet 319
		122.556	5 600	1 283	PRW projet 319
26-mai	206	122.001		-100	
		122.471		100	PRW Projet 227 - (partie Desquesnes - erreur de transcodification)
2-juin	210	122.001		-4 337	
		122.483		209	PRW 21.000 projet 95 - 21.000 projet 207 - 167.000 projet 229
		122.508		50	PRW projet 111
		122.469		127	PRW projet 206
		122.507		139	PRW projet 209
		122.471		80	PRW projet 209
		122.414		337	PRW projet 209
		122.586		93	PRW projet 209
		122.589		47	PRW projet 209
		122.438		3 255	PRW projet 228

PROGRAMME 10.122 : PLAN DE RELANCE (PRW) ET LA FACILITÉ POUR LA RELANCE ET LA RÉSILIENCE EUROPÉENNE (FRR)

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Progr. WBFIN	Compte budg.	Dom. Fonct.	CE	R	(en milliers EUR)			
						CL	I	MA		MP	
						DP	E	2026	2026 ajusté	2026	2026 ajusté
							P				
Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	81211000	122.483	CE/CL		0	1.915	0	918
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>								+1.915		+918	
Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	81211000	122.527	CE/CL		0	0	0	0
Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	81221000	122.556	CE/CL		0	5.600	0	1.283
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>								+5.600		+1.283	
Réparation et entretien d'ouvrage payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	81410000	122.513	CE/CL		0	0	0	0
Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	83132000	122.414	CE/CL		0	0	0	468
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+468	
Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	83132000	122.551	CE/CL		0	0	0	360
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+360	
Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	83300000	122.447	CE/CL		0	0	0	911
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+911	
Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	83300000	122.507	CE/CL		0	0	0	920
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+920	
Autres prestations aux ménages en tant que producteurs - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	83450000	122.443	CE/CL		0	0	0	97
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+97	
Autres prestations aux ménages en tant que producteurs - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	83450000	122.623	CE/CL		0	0	0	0
Transferts de revenus aux UAP - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84140000	122.469	CE/CL		0	0	0	2.402
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+2.402	
Transferts de revenus aux UAP - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84140000	122.510	CE/CL		0	0	0	306
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+306	
Transfert de revenus aux provinces (contributions spécifiques) - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84312000	122.520	CE/CL		0	0	0	0
Transfert de revenus aux provinces (contributions spécifiques) - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84312000	122.589	CE/CL		0	0	0	0
Transfert de revenus aux provinces (contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement) - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84316000	122.571	CE/CL		0	0	0	16
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+16	
Transfert de revenus aux communes (contributions spécifiques) - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84322000	122.408	CE/CL		0	0	0	509

<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+509	
Transfert de revenus aux communes (contributions spécifiques) - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84322000	122.512	CE/CL		0	0	0	76
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+76	
Transferts de revenus aux ASBL des pouvoirs locaux - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84340000	122.464	CE/CL		0	0	0	27
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+27	
Transferts de revenus aux ASBL des pouvoirs locaux - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84340000	122.586	CE/CL		0	0	0	69
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+69	
Transferts de revenus aux CPAS - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84352000	122.519	CE/CL		0	0	0	0
Transferts de revenus aux CPAS - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84352000	122.596	CE/CL		0	0	0	98
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+98	
Transferts de revenus aux intercommunales du secteur S.1313 - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84353000	122.523	CE/CL		0	0	0	0
Transferts de revenus aux intercommunales du secteur S.1313 - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84353000	122.578	CE/CL		0	0	0	0
Transferts de revenus à la Communauté française - PNRR - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84524000	122.404	CE/CL		0	0	0	140
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+140	
Transferts de revenus à la Communauté française - PRW - Agriculture et Ruralité	I	10	122	84524000	122.471	CE/CL		0	0	0	252
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+252	
Aides à l'investissement aux entreprises publiques - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	85111000	122.439	CE/CL		0	0	0	320
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+320	
Aides à l'investissement aux entreprises privées - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	85112000	122.400	CE/CL		0	0	0	1.996
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+1.996	
Aides à l'investissement aux entreprises privées - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	85112000	122.474	CE/CL		0	0	0	0
Aides à l'investissement aux ASBL au service des ménages - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	85210000	122.465	CE/CL		0	0	0	12.181
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+12.181	
Aides à l'investissement aux ASBL au service des ménages - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	85210000	122.541	CE/CL		0	0	0	155
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+155	
Aides à l'investissement aux UAP - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86141000	122.477	CE/CL		0	0	0	2.380
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+2.380	
Aides à l'investissement aux provinces - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86311000	122.437	CE/CL		0	655	0	1.275
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>								+655		+1.275	
Aides à l'investissement aux provinces - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86311000	122.462	CE/CL		0	0	0	3.102
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+3.102	
Aides à l'investissement aux communes - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86321000	122.438	CE/CL		0	300	0	3.694
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>								+300		+3.694	
Aides à l'investissement aux communes - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86321000	122.622	CE/CL		0	0	0	0
Aides à l'investissement aux ASBL des pouvoirs locaux - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86341000	122.468	CE/CL		0	0	0	182
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+182	
Aides à l'investissement aux ASBL des pouvoirs locaux - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86341000	122.587	CE/CL		0	0	0	262
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+262	

Transferts en capital aux CPAS - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86352000	122.597	CE/CL		0	0	0	15
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+15	
Transferts en capital aux intercommunales du secteur S.1313 - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86353000	122.402	CE/CL		0	0	0	158
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+158	
Transferts en capital aux intercommunales du secteur S.1313 - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86353000	122.539	CE/CL		0	0	0	4.326
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+4.326	
Transferts en capital à la Communauté française - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	86524000	122.479	CE/CL		0	0	0	0
Achats de terrains et de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87111000	122.600	CE/CL		0	0	0	40
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+40	
Achats de terrains dans d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87112000	122.508	CE/CL		0	0	0	0
Achats de terrains dans d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87112000	122.509	CE/CL		0	0	0	206
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+206	
Constructions de bâtiments - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87200000	122.568	CE/CL		0	0	0	0
Travaux hydrauliques - PNRR - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87320000	122.435	CE/CL		0	0	0	2.075
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										+2.075	
Travaux hydrauliques - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87320000	122.514	CE/CL		0	1.439	0	414
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>								+1.439		+414	
Travaux routiers et hydrauliques - Autres travaux - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	87340000	122.569	CE/CL		0	0	0	0
Prises de participations à l'intérieur du groupe institutionnel - PRW - Agriculture et Ruralité	II	10	122	88561000	122.605	CE/CL		0	0	0	0
TOTAUX								0	9.909	0	41.633

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Programme WBFIN : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

A.B. : codes économiques (2erSEC, n° d'ordre, 3et4SEC)

Compte budgétaire : (8Code sec000)

Domaine fonctionnel

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

MA 2026 : moyens d'engagement pour 2026

MA 2026 ajusté : moyens d'engagement ajustés pour 2026

MP 2026 : moyens de paiement pour 2026

MP 2026 ajusté : moyens de paiement ajustés pour 2026

Une autre demande avait été faite par Monsieur le député Mockel, concernant le détail des DF 060.020 et 060.078

Je vous prie de trouver ci-joint un tableau Excel reprenant ces informations.

Dans le 060.078, la provision de 250.000 € pour des subventions à la plantation est bien ce qui était pris en partie en considération dans le programme YesWePlant.

D'autres moyens sont provisionnés pour le soutien à la plantation. Les DF étant fonction des bénéficiaires potentiels. Pour mémoire par rapport aux subventions à la plantation, les demandes sont liées à des projets concrets dont les demandes peuvent être introduites jusqu'à 6 mois après la date de fin des travaux.

060.020

Conseil de Gestion du Site Naturel des Etangs de Virelles	Frais de fonctionnement	25 996,00
Le Martinet	Frais de fonctionnement	46 900,00
CREAVES des terrils	Frais de fonctionnement	44 756,00
CREAVES de Namur	Frais de fonctionnement	89 780,00
Birds Bay Centre agréé de revalidation	Frais de fonctionnement	60 568,00
Divers bénéficiaires (provisionnel)	Arrêtés Bocqueteau	230 000,00
		498 000,00

060.078

Groupement forestier de Biron	Restauration mares et milieux ouverts	13 551,71
Domaine de Gerbaifet	Restauration prairies de fauche	6 660,08
S. en commandite ent. Agricole bio Sp.	création de mares à Assenois	3 384,24
Provisionnel pour subventions à la plantation		250 000,00
		273 596,03